

LE DEVOIR



LES ACTUALITÉS

Des CLSC condamnés à
sabler dans les soins à domicile

Théodore Monod, l'homme
de sable, s'est éteint

Page A 3

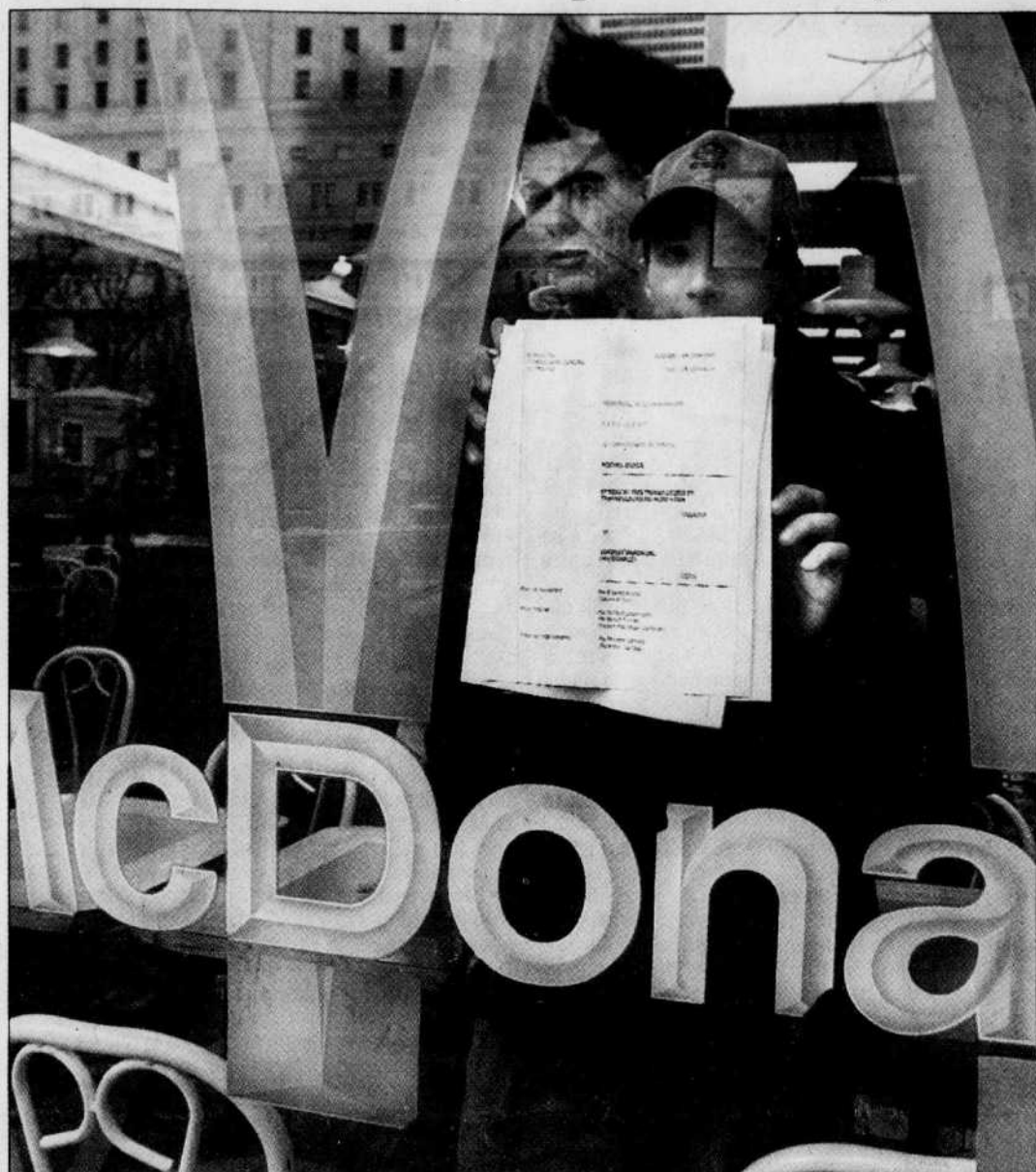
Page A 3

Vol. XCI N° 269

LE VENDREDI 24 NOVEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

Le seul McDo syndiqué d'Amérique



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un employé du restaurant McDonald's de la rue Peel, à Montréal, montre à travers la vitrine le certificat d'accréditation syndicale que vient de délivrer le ministère québécois du Travail.

La CSN entre au McDonald's de la rue Peel

Une grande victoire pour un groupe de jeunes travailleurs

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Il y a maintenant un restaurant McDonald's syndiqué en Amérique du Nord, et il se trouve à Montréal. Le commissaire du Travail, Michel Denis, a finalement accordé le certificat d'accréditation aux employés qui voulaient syndiquer le restaurant McDonald's sis au 1224 de la rue Peel.

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs McDo sera affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Cette dernière avait déposé le 2 août au ministère du Travail une requête pour représenter une quarantaine de jeunes travailleurs.

Hier, en conférence de presse, le porte-parole des employés du restaurant, Pascal McDuff, a déclaré que l'obtention du certificat d'accréditation était une grande victoire pour les jeunes du Québec et le syndicalisme.

Pour sa part, le président de la CSN, Marc Laviolette, a invité le propriétaire du restaurant de la rue Peel, Michel Marchand, à s'asseoir à la table avec ses employés syndiqués pour négocier la première convention collective.

M. Marchand, qui exploite trois autres restaurants McDonald's dans la région de Montréal, a fait savoir hier dans un communiqué qu'il était «surpris du dénouement de ce processus» et qu'il croyait que la syndicalisation de son établissement n'était pas le véritable souhait de ses employés.

«Je ne crois pas que cette décision soit le reflet des véritables désirs de mes employés. Cette situation est nouvelle pour moi et, pour le moment, je vais concentrer mes efforts pour travailler avec mes employés et servir nos clients comme je le fais depuis 13 ans», a indiqué

VOIR PAGE A 10: MCDONALD'S

Enquête Sondagem-Le Devoir-CKAC

Des poussières d'avance pour le Bloc

La course reste aussi serrée qu'en début de campagne

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Plus de quatre semaines de campagne électorale n'auront vraisemblablement rien changé aux intentions de vote des Québécois. Le Bloc québécois et le Parti libéral demeurent tout près l'un de l'autre, le premier recueillant 33,9 % des intentions de vote et le second, 30,7 %. Après répartition pondérée des indécis, qui s'élevaient à 19,2 %, les bloquistes devançant les libéraux d'un maigre 1,4 point de pourcentage (40 % contre 38,6 %).

Cette enquête Sondagem réalisée pour Le Devoir et CKAC auprès de 912 personnes entre les 17 et 23 novembre tend à démontrer une certaine lassitude chez les électeurs, dont les trois quarts disent que cette campagne les a peu intéressés, voire pas du tout. Bien que les libéraux aient dit vouloir faire une campagne sur les valeurs fondamentales du Canada et que le Bloc québécois ait préparé sa plateforme de longue date, l'absence d'enjeux électoraux pourrait expliquer un taux particulièrement élevé d'indécis, soit 19,2 %.

«La campagne n'a rien proposé de vraiment neuf. L'équipe libérale a évacué le débat d'idées. Ce chiffre indique que les gens sont désabusés. Cette campagne ne va pas redorer le blason des politiciens. Normalement, à quelques jours du scrutin, on ne devrait pas avoir plus de 12 à 13 % d'indécis», affirme Jean Noisieux, de la firme Sondagem. Après une répartition des indécis selon une pondération en fonction du profil des électeurs

VOIR PAGE A 10: POUSSIÈRES

Enquête Sondagem -
Le Devoir - CKAC

S'il y avait des élections fédérales aujourd'hui, pour quel parti politique voteriez-vous?

Bloc québécois	40,0 %
Parti libéral du Canada	38,6 %
Alliance canadienne	10,3 %
Parti conservateur	5,3 %
Nouveau Parti démocratique	3,4 %
Autres partis	2,4 %

Est-ce que cette campagne vous a intéressé beaucoup, assez, peu ou pas du tout?

Beaucoup	8,1 %	Peu	40,0 %
Assez	17,3 %	Pas du tout	34,6 %

Après répartition des indécis
912 répondants au Québec — Marge d'erreur: 3,3%, 19 fois sur 20

Vivement mardi?

Une campagne d'un ennui mortel, selon la majorité des Québécois.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Vous n'avez pas écouté les débats télévisés, vous ne savez toujours pas pour qui vous voterez lundi et vous avez nettement plus hâte au match des Alouettes, dimanche, qu'aux élections de lundi? Vous n'êtes pas seuls. Selon un sondage Sondagem, 74,6 % des Québécois ont trouvé la campagne électorale peu ou pas du tout intéressante. Sommes-nous désabusés? Était-ce vraiment d'un ennui mortel et, si oui, qui faut-il blâmer?

Ces questions ont d'abord été posées aux caricaturistes. Ces joyeux lurons, payés par surcroît pour s'amuser pendant les campagnes électorales, ont-ils, eux, trouvé le temps long? «C'est la plus ennuyante campagne de toute ma carrière! Heureusement que la saga américaine nous a un peu sauvés», commence Guy Bado, caricaturiste au Droit.

«Je donne un 6 sur 10 à la campagne», poursuit Terry Mosher, caricaturiste à The Gazette. «Heureusement pour nous, caricaturistes, il y avait Stockwell Day, Kid Kodak comme pas un. Mais ce qui est bon pour les caricaturistes — à savoir une campagne hyper centrée sur l'image des chefs — est plutôt mauvais pour la santé politique du pays. On est loin des grands débats de fond, avec les Lévesque et Trudeau!»

Brian Gable, caricaturiste du Globe and Mail, admet lui aussi que, pour la confrérie caricaturiste, rien ne vaut en effet un bonnet de laitier sur une tête de politicien. Quand on lui suggère à la blague que le cynisme des caricaturistes a peut-être contaminé les journalistes qui ont à leur tour contaminé le grand public, l'hypothèse le séduit. «Oui, c'est ça, c'est la faute aux caricaturistes!»

N'a-t-on pas, de fait, répété à satiété que la campagne du Bloc québécois de 1997 avait été un échec total, et ce, en gros, simplement à cause de ce malencontreux bonnet et de cet autobus écarté avec à son bord une armée de journalistes... qui en salivait?

Un pays «plate»?

De son côté, le directeur des communications du NPD, Wayne Harding, a commencé par nous vendre ses slogans quand on lui a demandé d'expliquer les raisons de l'apathie de l'électorat. «Il faut attribuer la chose à l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, à l'exclusion de trop de gens: les sans-abri, les Américains des réserves, bon nombre d'immigrants...»

VOIR PAGE A 10: MARDI

■ La campagne électorale en pages A 4 et A 5

LE MONDE

Rencontre israélo-palestinienne sur fond de violence

Le vice-premier ministre israélien de la Défense, Ephraïm Sneh, et le secrétaire de la présidence palestinienne, Tayeb Abdelrahim, se sont rencontrés hier. Cette rencontre n'a cependant pas arrêté les actes de violence au Proche-Orient. Les délégués israéliens et palestiniens ont fait «l'examen de l'application des arrangements de Charm el-Cheikh» qui déboucherait sur un arrêt de la violence entre les deux peuples. C'est la première fois que M. Sneh rencontre un haut responsable palestinien depuis le début de la révolte palestinienne, le 28 septembre. Les résultats de la rencontre ont été soumis à une réunion du Haut Conseil palestinien de sécurité. De leur côté, les Israéliens se sont rendus après la rencontre à Tel-Aviv pour prendre part à la réunion de leur cabinet de sécurité.

■ À lire en page B 7

INDEX

7 8313 00068 9	Announces..... B 6	Monde..... B 7
	Avis légaux..... B 8	Mots croisés..... B 6
	Bourse..... A 6	Météo..... B 4
	Cinéma..... B 10	C'est la vie..... B 1
	Culture..... B 8	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 8	Télévision..... B 9
	Idées..... A 9	Tourisme..... B 4

Des avis scientifiques ignorés

Des chercheurs redoutaient les effets de l'hormone de croissance estradiol. Santé Canada est passé outre.

Les éleveurs canadiens ont accès à plusieurs hormones de croissance qui sont bannies en Europe. Mais les scientifiques du Bureau des médicaments vétérinaires de Santé Canada ont toujours émis de sérieux doutes quant à leur innocuité chez l'humain. Les effets préoccupants de l'estradiol chez les animaux, par exemple, étaient lourdement documentés. Mais Santé Canada a ignoré l'avis de ses experts.

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Cela ne date pas d'hier que les scientifiques du Bureau des médicaments vétérinaires ruent dans les blancs parce qu'ils ont l'impression que leur opinion ne compte que pour du vent. En mai 1999, certains d'entre eux s'en sont plaints au comité sénatorial permanent de l'Agriculture et des Forêts, qui se penchait sur l'hormone de croissance bovine recombinante (STBr). La substance controversée avait failli être approuvée par Santé Canada avant que ses effets sur la santé des animaux ne viennent bloquer le processus. L'équipe du Bureau des médicaments vétérinaires

VOIR PAGE A 10: SCIENTIFIQUES



ERIC GAILLARD REUTERS

Le viande canadienne, tout comme l'europpéenne, n'est plus aujourd'hui au-dessus de tout soupçon.

• LES ACTUALITÉS •

Vente des Expos

Montréal empochera ses 13 millions sans attendre

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Un mois après avoir signé un document qui décharge le baseball majeur de toute responsabilité en cas de départ des Expos, le comité exécutif de la Ville de Montréal a fait savoir hier qu'aussitôt que les actionnaires québécois vendront leurs actions à Jeffrey Loria, la Ville empochera sans attendre les 13 millions de dollars reliés aux siennes.

«C'est une décision strictement financière», a expliqué le président du comité exécutif, Jean Fortier, hier après-midi, lors d'un point de presse. Plus tard, il a ajouté: «Les autorités municipales souhaitent toujours que l'équipe reste à Montréal.»

Selon M. Fortier, la Ville pourrait encaisser 14,9 millions de dollars de la transaction si elle attendait trois ans. «Dans la conjoncture actuelle, nous avons conclu que le risque ne valait pas la peine, raconte Jean Fortier. Et détenir des actions dans une équipe de sport, ce n'est pas notre corps de métier.»

Lorsque les Expos étaient en vente en 1991, Montréal avait allongé 13 millions de dollars. Ce montant représente 17 % des actions du club de baseball, mais la Ville est un partenaire silencieux et l'argent qu'elle a investi ressemble plus à un prêt qu'à un investissement, soutient Jean Fortier.

La Ville récupère donc sa mise et le président du comité exécutif est heureux. Et ce, même si le montant est inchangé et que cet argent aurait pu rapporter plus ailleurs. «En bout de ligne, on se retrouve au point mort. Mais on est satisfaits, puisqu'on a réussi à maintenir le club à Montréal.»

M. Fortier défend ainsi la décision de l'administration Doré, qui avait versé cet argent au club de baseball. «C'était la chose à faire à ce moment-là. Ça permis d'attirer d'autres investisseurs.»

Cette nouvelle arrive après que le commandité Jeffrey Loria et son beau-fils David Samson ont déclaré au quotidien *Washington Post* qu'un nouveau stade au centre-ville n'était plus garant de la survie de l'équipe à Montréal. Les dirigeants des Expos soutiennent maintenant que seul un meilleur partage des revenus entre les équipes peut aider les équipes situées dans les petits marchés.

Les autorités du baseball majeur se prononceront bientôt sur la vente des actions des propriétaires québécois au Groupe Loria. Aussitôt que Jeffrey Loria sera l'actionnaire majoritaire (il détient présentement 24 % des actions), il pourra entreprendre des pourparlers avec les villes intéressées à acheter son équipe. On sait que la ville de Washington accueillerait à bras ouverts une franchise du baseball majeur.

Gestion de la forêt

La mésentente subsiste entre les Cris et Québec

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement du Québec et les Cris de la Baie-James restent profondément opposés sur la gestion de la forêt québécoise.

Une longue rencontre entre le premier ministre Lucien Bouchard, le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, son collègue des Affaires autochtones, Guy Chevrette, et le Grand Conseil des Cris n'a pas permis d'aplanir leurs différends hier.

Essentiellement, les Cris demandent que l'exploitation de la forêt de la Baie-James soit placée sous l'égide d'une agence bipartite où siègeraient des représentants cris et de l'État québécois.

Les Cris veulent que le rôle et les pouvoirs de cette agence soient inscrits dans une «convention complémentaire» à la Convention de la Baie-James et du

Nord québécois et qu'on lui confère ainsi valeur de traité constitutionnel. Le gouvernement québécois préférerait plutôt qu'une entente de cogestion soit assujettie à la Loi sur les forêts.

«D'aucune façon, par quelque entente que ce soit, l'État québécois ne renoncera à ses responsabilités et à ses prérogatives comme gestionnaire de la forêt publique», a déclaré le ministre Brassard à l'issue de cette rencontre avec le chef cri, Ted Moses, et ses collaborateurs.

Le gouvernement québécois est d'accord avec le principe d'un partenariat avec les Cris sur l'exploitation de la forêt mais Jacques Brassard précise que l'«adaptation assez substantielle du régime forestier québécois» ne doit pas faire reculer les pouvoirs du Québec sur la forêt.

Les Cris menacent toujours de transporter ce débat sur la scène internationale mais se donnent tout de même deux semaines pour parvenir à une entente.

Le chef Moses reconnaît qu'il s'agit d'un court délai pour des enjeux aussi considérables.

«Deux semaines, c'est suffisant pour établir la possibilité ou l'impossibilité d'en arriver à une entente. Nous comprenons maintenant exactement ce qui nous sépare mais on a encore espoir qu'on puisse arriver à une entente», a indiqué le ministre Chevrette.

Le conseiller du Grand Conseil des Cris, Roméo Saganash, est moins optimiste. Toute entente devra être constitutionnalisée, soutient-il.

«C'est la première fois que je vois un peuple, à tout le moins qui se considère comme peuple, refuser de signer un traité. Ça nous dépasse, surtout venant d'un peuple qui dit avoir le droit à l'autodétermination», a-t-il déclaré.

En commission parlementaire sur la loi 99, les Cris avaient pourtant soumis un mémoire affirmant que le peuple québécois n'existe pas, qu'il s'agit d'un «peuple inventé».

Rapport du coroner sur la tragédie de Nicolet

Le ministère des Transports doit être plus clair

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le coroner qui a mené l'enquête sur la tragédie routière ayant causé la mort de huit enfants se trouvant à bord d'une fourgonnette, à Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, en mars, somme le ministère des Transports de clarifier la législation sur les dispositifs de sécurité, tellement ambiguë que même les policiers y perdent leur latin.

«Quand les lois [sur les dispositifs de retenue d'enfants] manquent de clarté au point que les policiers chargés de les faire respecter divergent d'opinion sur leur interprétation, peut-on décemment s'attendre à ce que des citoyens ordinaires fassent la part des choses», demande le coroner Raynald Gauthier dans son rapport.

La conductrice Jeanne Auger, qui a perdu dans l'accident son fils

Samuel, transportait dans sa fourgonnette dix enfants vers un autobus, à trois kilomètres, qui devait les conduire dans une cabane à sucre. Elle a perdu le contrôle de son véhicule, qui a été frappé par une autre voiture venant en sens inverse. Les enfants ont été projetés dans le champ.

Le parent qui devait aider Jeanne Auger à transporter les enfants ce matin-là lui avait fait faux bond à la dernière minute, de sorte que l'éducatrice s'est débrouillée seule. Un seul enfant portait une ceinture de sécurité.

Le coroner note que, si le Code de la sécurité routière prévoit que chaque enfant doit être retenu par un dispositif approprié, il persistait chez les policiers certains doutes quant à savoir si un véhicule pouvait légalement contenir autant de passagers qu'il y avait d'espace pour les sièges appropriés lorsqu'il s'agit d'enfants.

Aussi, le coroner Gauthier invite le ministère québécois des Transports et la Société de l'assurance automobile du Québec à lever les ambiguïtés contenues dans la législation actuelle.

Au ministre de la Sécurité publique, le coroner recommande de voir à ce que les policiers reçoivent de l'information sur la réglementation portant sur les dispositifs de retenue des enfants.

Le coroner presse les CLSC de désigner une personne bien au fait de la question pour conseiller les parents en cette matière.

À la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Nicole Léger, le coroner demande de vérifier si les dirigeants des garderies sont suffisamment informés sur les dispositifs de sécurité pour le transport des enfants avant de leur accorder leur permis. Par voie de communiqué, la ministre a promis de faire diligence.

EN BREF

Groupe Forces: des accusations seront déposées

(PC) — Le dossier des enquêtes policières effectuées dans la circonscription du premier ministre Jean Chrétien refait surface, à quelques jours des élections fédérales. Radio-Canada a révélé hier que la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) recommandera de porter des accusations de fraude contre deux dirigeants du Groupe Forces, soit Mario Pépin et Paul Lemire. Depuis 1996, le Groupe Forces a obtenu plus de quatre millions de dollars en subvention auprès de différents organismes fédéraux. Quant à l'enquête portant sur l'entreprise Placeteco et son dirigeant, Claude Gauthier, aucune accusation ne sera portée, a ajouté la société d'Etat.

Un accident inusité

(PC) — Deux personnes sont mortes dans l'écrasement d'un petit avion ultraléger, hier après-midi, dans le centre-ville de Hull. L'accident est survenu vers 15h sur le boulevard Sacré-Cœur. Des témoins qui se trouvaient dans des logements près des lieux de l'écrasement ont affirmé avoir entendu le bruit d'un moteur en difficulté peu de temps avant la tragédie. L'appareil, un Zodiac CH601, a explosé après l'écrasement. Il a heurté un arbre et des automobiles garées le long du boulevard, lequel a été fermé durant l'intervention policière. Les deux personnes ayant trouvé la mort sont les occupants de l'avion. On ne dénombre aucune victime au sol.



Qui dit affaires dit Rapidair!

Au gré de vos horaires pour seulement 399\$ l'aller-retour*

• Voici le **tout nouveau** tarif RAPIDAIR qui vous simplifie la vie: faites votre réservation trois jours à l'avance et choisissez parmi **plus de 60 vols, chaque jour d'affaires**, entre Montréal et Toronto.

• **Aucuns** frais additionnels pour les changements de réservations.

• **Aucun** séjour minimal ou maximal exigé.

• Accumulez des **milles Aéroplan**® ou des **points Canadien Plus**™ admissibles sur tous nos vols.

• Aussi disponibles, tarifs réduits offerts à partir de seulement **158\$ l'aller-retour***. Certaines conditions s'appliquent.

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre agent de voyages ou avec Air Canada/Canadien au 1 888 247-2262 (ATS: 1 800 361-8071). Réservez par Internet au www.aircanada.ca

Doublez vos milles Aéroplan ou points Canadien Plus** du 18 novembre 2000 au 28 février 2001.

Canadien
AIR CANADA

*Sauf avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, des transporteurs Liaison Air Canada™ ou des Lignes aériennes Canadien International Inc. Tarifs en vigueur au moment de la publication. Applicables aux nouvelles réservations seulement. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Tarif de 399\$: achat trois jours à l'avance. Tous les voyages doivent prendre fin au plus tard le 28 février 2001. Tarif de 158\$: achat sept jours à l'avance. Le tarif peut différer selon l'heure, le jour, les dates de départ et de retour. Séjour minimal et maximal. Du 18 novembre 2000 au 28 février 2001, obtenez le double des milles Aéroplan ou des points Canadien Plus™ pour les classes de réservation J, Y, M ou B d'Air Canada. Des Lignes aériennes Canadien International Inc. ou d'Air Ontario, pour les vols assurés entre Toronto et Montréal ou entre Toronto et Ottawa. Les vols pour ou depuis Toronto sont assurés à l'Aéroport international Toronto Lester B. Pearson et à l'Aéroport du centre-ville de Toronto.

**Boni Canadien Plus en vigueur du 18 novembre au 31 décembre 2000 seulement. **Aéroplan et Liaison Air Canada sont des marques déposées d'Air Canada. **Canadien Plus est une marque de commerce des Lignes aériennes Canadien International Inc.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La moitié des CLSC de Montréal accuseront un déficit

Difficultés temporaires!

Quelques millions de plus permettraient de maintenir les services à domicile, le temps qu'Ottawa verse l'argent promis



Christian
Rioux
♦ ♦ ♦

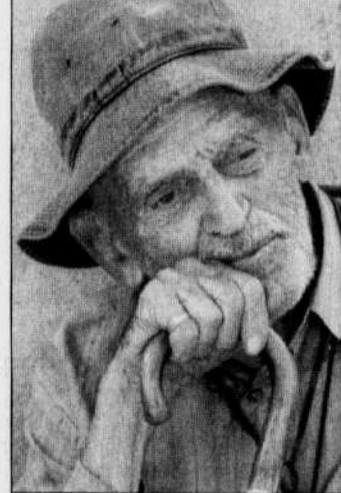
L'homme de sable

À l'heure qu'il est, il doit être en train de marcher sur la banquise quelque part aux confins de la terre de Baffin ou pas trop loin du Groenland. Je l'imagine dans un gros anorak en train de guetter le morse sur les bords du détroit de Béring. À deux reprises, j'ai tenté de convaincre Théodore Monod d'aller arpenter le Grand Nord et de troquer un court laps de temps sa seule passion, le Sahara, pour l'immense désert blanc.

Il me semblait que ce petit homme nous en aurait appris plus que n'importe qui sur ces régions qui composent l'essentiel de notre territoire et qui ont formé notre imaginaire.

À chaque fois, il m'a répondu qu'il n'avait pas assez d'une vie pour explorer le Sahara. Qu'il lui restait tant de choses à faire et de lieux à découvrir. Mais il me promit de s'y rendre un jour. Dans une prochaine vie, ajouta-t-il en éclatant de rire. C'est donc là qu'il doit être puisque ce grand amoureux du désert est décédé mercredi à Paris à l'âge de 98 ans.

Presque centenaire et aveugle depuis peu, Théodore Monod était au Sahara ce que Pierre Perrault pouvait être au fleuve Saint-Laurent. Il en avait arpenté tous les recoins, rencontré tous les habitants, ramassé toutes les pierres, raconté toutes les histoires et noté tous les tracés. Il en parlait la langue, celle du silence aussi bien que l'arabe, et en possédait la mémoire.



Dans le fouillis qui lui tenait lieu de bureau au Musée d'histoire naturelle, à deux pas du Jardin des plantes, il avait toujours un caillou, le dessin d'une plante ou un insecte rare à vous montrer.

J'ai toujours eu un faible pour les naturalistes. Ils essaient de ne pas trop juger. Ils tentent modestement de décrire ce qu'ils

voient. Ils savent que, sous chaque pierre, se cache une histoire millénaire. Que chaque geste camoufle les mythes les plus anciens. Cela donne de l'humilité. En ces temps de moralisme exacerbé, ils n'abusent pas du point final.

Jugez-en. Travailleur de l'ombre, ce fils d'une famille de pasteurs protestants a passé sa vie à essayer sans succès de retrouver une plante: le monodiella flexiose. Le seul échantillon connu est celui qu'il a découvert le 18 mars 1940 au nord du massif du Tibesti. Un demi-siècle plus tard, à force d'arpenter à pied le désert, Théodore Monod a finalement retrouvé le lieu où il avait cueilli cet «*afreux petit filament sinueux aplati sur le sol*». Mais la plante n'y était plus. Le sable avait tout envahi. À 96 ans, il ne perdait pas espoir. Il explorait à pied ou à dos de chameau l'Ennedi, un massif plus au sud, et le Tassili, dans le Hoggar.

À l'origine, Théodore Monod était ichtyologue. Autrement dit, spécialiste des poissons. Pas mal pour un amoureux du désert! Mais il était aussi botaniste, géologue, anthropologue et écrivain. Un savant, quoi! On lui doit le squelette de l'homme d'Asselar, un vestige néolithique. Il a cherché toute sa vie la gigantesque météorite signalée par Ripert dans l'Adrar mauritanien. Il a longtemps tenté de découvrir une oasis légendaire signalée par des voyageurs italiens. Tout cela n'était peut-être qu'un prétexte pour sillonner le désert, son «*diocèse*». Il fera à pied jusqu'à 900 kilomètres sans point d'eau.

«*Dans les grands déserts*, disait-il, *il y a toujours un endroit légendaire qu'on cherche longtemps et que, naturellement... on ne trouve jamais.*» L'important est de chercher.

Derrière sa barbe de prophète, Monod avait l'air d'un savant déguisé en quéteux. On l'aurait dit sorti de l'Accueil Bonneau. C'était un guenillou du désert, un cueilleur fasciné par les cailloux. Il pouvait parler des heures de l'antilope addax, qui vit dans des endroits où il n'y a pas de point d'eau et trouve tout ce qu'il lui faut dans les graminées dont elle se nourrit. Des cailloux, il en avait des tonnes sur son pupitre. Sur une étagère, il gardait aussi précieusement un exemplaire de *La Flore laurientine*, du frère Marie-Victorin, qui lui avait offert le directeur du Jardin botanique de Montréal.

De retour d'une visite dans son laboratoire, je me souviens être resté songeur devant un groupe de cégepiens désillusionnés alors que le vieillard que j'avais laissé à Paris pétait littéralement le feu.

L'homme se définissait comme un «*pessimiste actif*». À chaque anniversaire du drame d'Hiroshima, Théodore Monod faisait un jeûne de plusieurs jours avec quelques compagnons à Taverny, siège du commandement nucléaire français. À Paris, on le croisait encore l'an dernier dans les manifestations pour le droit au logement. Monod respectait trop le Sahara pour ne pas se mettre en colère quand on lui parlait du Paris-Dakar, un rallye où les coureurs traversent sans rien voir un désert de guimauve.

Monod n'était pas un grand philosophe. Il n'était pas le plus grand des zoologistes, des botanistes ou des écrivains. Le milieu scientifique ne prisait pas beaucoup sa dispersion. Il disait que la connaissance était comme un ballon. «*Plus il grossit, plus les points de contact avec l'inconnu augmentent.*»

C'était un aventurier et un marcheur impénitent qui voyait de la vie là où le commun des mortels ne voyait que du sable. Le pergélisol doit lui aller à ravir. J'espère qu'il a de bonnes bottes.

crioux@ledevoir.com

Débordés par la demande croissante pour des services à domicile, les CLSC accumulent les déficits. En attendant les réinjections de fonds annoncées par Ottawa, plusieurs sont condamnés à limiter l'accès à leurs services.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Malgré la loi qui l'interdit, la moitié des CLSC de l'île de Montréal termineront l'année avec un déficit, ce qui a déjà forcé plusieurs d'entre eux à s'arrêter, voire à couper l'accès à leurs programmes de soins et d'aide à domicile.

La présidente du Regroupement des CLSC de la région de Montréal, Cécile Légaré, a d'ailleurs livré un plaidoyer devant le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre hier soir afin d'exposer la situation critique qui oblige plusieurs CLSC à couper les vivres à de nombreux usagers nécessitant des services de maintien à domicile.

«*Les CLSC n'auront pas assez d'argent cette année pour répondre aux besoins de la population. Cette situation est connue depuis longtemps de la Régie mais nous arrivons à un point où la situation se généralise à*

l'ensemble des CLSC de la région de Montréal», a-t-elle expliqué en entrevue.

Pour éviter de creuser davantage leurs déficits, la plupart des CLSC ont déjà pris des mesures, parfois draconiennes, dont le refus des demandes venant de nouveaux clients, l'augmentation des listes d'attente, le non-remplacement des postes vacants et la baisse des heures de service par usager.

Comme le rapportait *Le Devoir* la semaine dernière, le CLSC Saint-Michel a pour sa part «fermé» les portes de son service d'aide à domicile à tout nouvel usager pour une période indéfinie. Plusieurs autres CLSC de la métropole ont déjà agi de la sorte, notamment le CLSC Mercier, où cette mesure a été instaurée dès février dernier.

«*On ne peut arrêter complètement l'aide à domicile: ce serait notre mission première, qui est de désengorger les urgences et de prévenir la dégradation de l'état des patients*», soutient Mme Légaré.

Au CLSC Mercier, les administrateurs viennent d'ailleurs de redonner l'accès aux services à domicile, quitte à enregistrer un déficit, plutôt que de priver plus longtemps une quarantaine d'usagers de l'aide dont ils ont besoin. «*Le manque à gagner pour les services posthospitaliers va atteindre 250 000 \$, la demande a doublé en deux ans et on peine à équilibrer les ressources et la demande. Ça n'a plus d'allure de maintenir des gens aussi longtemps sur la liste d'attente. Aussi*

bien ne plus offrir de services du tout!», affirme André Lemelin, directeur général du CLSC Mercier.

Pour éviter d'affecter encore davantage les services, les CLSC, dont le budget global est de 245 millions dont 100 pour le seul soutien à domicile, demandent à la Régie d'injecter quatre millions dès maintenant, histoire de tenir le coup jusqu'à l'an prochain, au moment où les fonds promis par Ottawa pour financer les soins à domicile seront versés au Québec.

Selon Mme Légaré, l'augmentation en flèche des services posthospitaliers entraînée par la baisse des durées de séjour dans les hôpitaux, le vieillissement de la population et le fait que de plus en plus de personnes âgées souhaitent demeurer le plus longtemps à domicile sont à l'origine de l'explosion de la demande de services.

«*Au lieu de nous obliger à fermer des services pendant des mois et à les rouvrir par la suite, pourquoi ne pas avancer l'aide que nous attendons pour établir un pont?», soutient la porte-parole des CLSC. Pour l'instant, ce sont surtout les personnes âgées, les personnes en phase terminale et les personnes handicapées qui sont affectées par les baisses d'intensité des services dans l'aide à domicile. Seuls les soins infirmiers considérés urgents ou essentiels, à la suite d'une opération ou d'une hospitalisation, sont moins affectés. Dans plusieurs CLSC, le délai d'attente pour obtenir de l'aide à domicile atteint de trois à quatre mois.*

Fusions municipales

La loi 171 limitera l'étendue du bilinguisme

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Sans l'adoption du projet de loi 171 déposé par la ministre Louise Beaudoin, la nouvelle grande ville de Montréal pourrait compter deux arrondissements bilingues de plus que les neuf qu'elle comptera à la fin du processus de fusion.

Comme les arrondissements de Ville-Marie (le centre-ville) et de Notre-Dame-de-Grâce-Côte-des-Neiges abritent une majorité de citoyens qui parlent une langue autre que le français, ils auraient pu se qualifier pour obtenir un statut bilingue en vertu des dispositions actuelles de la Charte de la langue française. Mais voilà, la ministre responsable de la Charte de la langue française a prévu le coup: elle a modifié en conséquence l'article 29.1 de la charte. Seuls les arrondissements ou les municipalités dont la majorité des résidents sont de langue maternelle anglaise pourront désormais se prévaloir d'un statut bilingue. Plus question d'inclure les allophones dans le calcul.

«*C'est un projet de loi très équilibré parce que les droits acquis ne sont pas remis en cause. La situation linguistique est pérennifiée*», a livré Mme Beaudoin au *Devoir* hier.

Six des neuf arrondissements (ces neuf arrondissements sont issus de 15 municipalités) qui jouissent d'un statut bilingue n'y auraient plus droit si on appliquait la nouvelle exigence. Mais le gouvernement a décidé qu'ils pourraient conserver ce statut en vertu de droits acquis. Ce sont Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Mont-Royal, Pierrefonds et Roxboro. Dans ces municipalités, les anglophones de langue maternelle sont minoritaires, tout comme les francophones de langue maternelle, et ce sont les allophones qui ont fait pencher la balance en faveur d'un statut bilingue.

«*C'est quand même une décision extrêmement structurante*», a dit Mme Beaudoin. «*Il y a une cohérence dans l'action du gouvernement sur l'intégration des immigrants.*»

En outre, Mme Beaudoin se réjouit que le projet de loi 170 sur les fusions municipales contienne la notion selon laquelle Montréal est une

ville de langue française. Une ville française qui donne des services dans les deux langues, mais une ville française tout de même. Cette reconnaissance est une première, a fait observer la ministre.

Au prochain conseil national du Parti québécois, les 2 et 3 décembre, des militants de Mercier présenteront une proposition visant à retirer leur statut bilingue aux six arrondissements de l'île de Montréal et à toutes les municipalités qui ne respectent pas la nouvelle exigence. «*Sur l'île de Montréal, il y a un fort taux d'assimilation non seulement des allophones mais des francophones. Le français a des problèmes, il ne faut pas en rajouter*», a dit le président régional de Montréal-Centre du PQ, Mario Beaulieu, hier.

Une autre proposition qui sera débattue vise à limiter le bilinguisme de la mégaville de Montréal aux seuls arrondissements à statut bilingue. D'une façon générale, la proposition veut que les municipalités qui n'ont pas de statut bilingue ne puissent offrir des services en anglais comme elles peuvent le faire à l'heure actuelle, a décrit M. Beaulieu.

Les villes centres encouragent Québec

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Désirant faire contrepoids au tonnerre de protestations de leurs collègues des villes de banlieue, les maires des grandes villes centres et villes d'agglomération du Québec ont un leurs voix hier pour encourager le gouvernement à persister dans la réorganisation municipale qu'il a entreprise.

Invités pour l'occasion à l'hôtel de ville de Montréal par le maire Pierre Bourque, les porte-parole des six villes centres et 25 villes d'agglomération du Québec ont réaffirmé leur conviction que la création de «villes nouvelles» par des regroupements municipaux, forcés ou non, s'avère la voie de l'avenir. Ils en ont profité pour inviter les maires de banlieue «à finir leur baroud d'honneur dans la dignité et à se mettre ensuite à travailler à la construction de villes nouvelles».

Tout en disant ne pas douter du degré de détermination du gouvernement, les maires se promettent de le garder à l'œil. «*On sera très vigilants, avertit Pierre Bourque. Le gouvernement ne peut pas défaire ce qu'il a posé comme geste. Ce n'est pas parce que trois ou quatre personnes ou cinq mille ou dix mille protestent qu'il faut changer de cap. À Toronto, le gouvernement a eu à faire face à un niveau de protestation beaucoup plus grand. Il reste un mois et il faut passer à travers.*»

La prochaine étape importante, selon le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, sera la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi 170, dont les travaux commenceront la semaine prochaine. «*Les commissions parlementaires, je parle d'expérience, sont souvent l'occasion de toutes sortes de compromis, morceau par morceau. Il va falloir éviter que, sur l'essentiel, la commission parlementaire soit l'occasion de compromis qui soient de tout petits trous dans la chaudière qui feront qu'un moment où on la soutiendra, elle sera devenue vide.*»

Aux côtés des maires de Montréal, Québec et Hull se trouvaient aussi hier notamment les maires de Sherbrooke et de Chicoutimi, villes qui pourraient bien, avec Trois-Rivières, faire à leur tour l'objet de projets de fusion en février. Également présent, Marc Gascou, maire de Saint-Jérôme et porte-parole des 25 villes d'agglomération du Québec, en a profité pour prier le gouvernement de ne pas s'arrêter en si bon chemin. Pour être nationale, a-t-il déclaré, la réforme devra ensuite s'étendre aux villes d'agglomération.

La CMM vient au monde sans ses parrains de la banlieue

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Une nouvelle structure gouvernementale est officiellement née hier soir dans la région de Montréal. La fête a toutefois été gâchée par l'absence d'un des parrains.

Opposée à un autre volet de la réorganisation municipale, celui des fusions forcées, l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMBM) a choisi de boycotter la première séance du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Cela n'a toutefois pas empêché les représentants des autres villes de la région d'y participer, ni la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, de saluer le travail de pionnier accompli dans ce domaine par l'UMBM.

«*Leur contribution a été déterminante, depuis le rapport Pichette en 1992, en faveur d'un leadership métropolitain*», a-t-elle souligné. Cette grande table métropolitaine ne peut

pas se passer de leur expertise.»

Président d'office du nouveau gouvernement, le maire de Montréal, Pierre Bourque, ne s'est pas offusqué outre mesure de l'absence des protestataires. «*Tant que la loi [170 sur les fusions] ne sera pas adoptée, a-t-il noté, il y aura des perturbations. L'objectif, de toute façon, n'est pas de se mettre immédiatement en action.*»

Ironiquement, les représentants de la couronne nord, qui se sont farouchement opposés à leur inclusion dans la CMM jusqu'à ce que la loi les y force, étaient présents à la réunion hier et ce, malgré l'invitation de l'UMBM à se joindre à son boycottage. Leur porte-parole et maire de Rosemère, Yvan Deschênes, n'a d'ailleurs pas manqué de faire la leçon à ses collègues de l'île maintenant en guerre contre les fusions forcées. «*Les maires de l'UMBM auraient eu intérêt à nous suivre dès le début de notre contestation alors qu'il était encore temps de forcer le gouvernement à changer son fusil d'épaule.*»



Jacques
LAMARCHE

Maurice Richard
ALBUM SOUVENIR

Le cadeau idéal pour Noël.

144 pages - 28,00 \$
Les Éditions
GUERIN
(514) 832-3401

En vente dans toutes les librairies



Simone
BUSSIÈRES

Au temps où les
arbres marchaient

Collection jeunesse.

40 pages - 4,95 \$
Les Éditions
GUERIN
(514) 832-3401

En vente dans toutes les librairies

ÉLECTIONS 2000

Clark compte profiter d'une «impulsion évidente»

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Joe Clark est fébrile et cela se sent. Après un blitz dans les Maritimes, le leader conservateur a fait un saut hier à Montréal pour rencontrer divers membres de la presse, gardant *Le Devoir* pour la fin.

Fatigué et le français un peu hésitant, M. Clark est néanmoins joyeux. À peine assis dans son autobus que débute l'entrevue qui durera le temps de se rendre du centre-ville à Dorval. De là, il s'envolera à destination de Toronto. Viendra ensuite le dernier droit de la campagne: un saut au Manitoba et le test final dans son comté de Calgary-Centre lundi.

Lui et ses collaborateurs n'ont qu'un mot en tête: l'anglicisme *momentum*. S'il est satisfait de sa campagne et tout particulièrement de sa tenue lors des débats télévisés, il précise que tout cela n'aura de valeur que s'il peut traduire la vague de popularité des derniers jours en votes lundi prochain.

«Une impulsion évidente avec nous. Je trouve cependant curieux que les gens parlent de nos résultats en affirmant que nous n'obtiendrons qu'une dizaine de

sièges.» De fait, Joe Clark croit qu'au moins une vingtaine (et peut-être une trentaine) de sièges sont à sa portée. Un *rebirth*, quoi.

Et les attaques répétées de Jean Chrétien et de Stockwell Day à son endroit en sont la preuve la plus tangible, argue-t-il. «Les deux autres partis [libéral et allianciste] doivent voir notre "momentum" comme une menace, comme un obstacle qui les empêchera de gagner des sièges.» M. Clark indique que des sondages internes placent en avance trois de ses candidats en Ontario.

«La question est maintenant de savoir qui sera capable, si un gouvernement libéral est réélu, de lui demander des comptes, raconte M. Clark. C'est sûr que le but de tout parti pendant une élection est toujours de former le gouvernement, mais il faut être réaliste. En regardant les chiffres, on voit qu'il est possible que le gouvernement élu en soit un minoritaire.»

C'est évidemment sur cette idée que les partis qui formeront l'opposition misent pour faire avancer leurs plates-formes respectives, faute de jour du pouvoir. «Si nous formons le deuxième parti en chambre, la situation sera intéressante. J'ai une expé-

rience parlementaire forte qui me donne une influence certaine. Je crois que j'ai la capacité de rassembler les gens de différents horizons.»

Son objectif principal? «Forcer le gouvernement à être responsable. C'est ce qui a manqué aux deux derniers parlements. Ni le Bloc ni le Reform n'a réussi à surveiller les libéraux adéquatement.» Aux Communes, le leader conservateur entend également faire avancer les idées de son parti sur la santé et la fiscalité.

Au moins un député au Québec

Au Québec, M. Clark est confiant de préserver au moins l'unique siège du parti, soit celui d'André Bachand dans Richmond-Arthabaska. «Si les fusions ont un impact sur le scrutin et que les gens ne votent pas pour le Bloc québécois, ils ne choisiront pas les libéraux. Dans ce cas, on pourrait avoir des résultats intéressants dans certains comtés.» Quant aux transfuges de son parti qui sont passés du côté libéral, Joe Clark espère que le jugement de l'électorat sera sévère, tout particulièrement au Québec.

Par ailleurs, au cours de son séjour dans les provinces de l'Atlantique, M. Clark a pu vivre ses pre-

miers gros ralliements. Au cours d'un déjeuner qui avait lieu hier à Halifax, le leader conservateur a attiré plus de 500 partisans, ainsi que trois premiers ministres des Maritimes.

Des sondages récents indiquent que les conservateurs ont compté des points aux dépens des libéraux et qu'ils ont maintenant l'appui d'environ 12 % des électeurs. Joe Clark attribue en partie le recul libéral aux pressions qu'il a exercées pour faire la lumière sur les agissements de Jean Chrétien.

M. Clark a continué à critiquer l'éthique libérale, lors d'une conférence de presse télévisée mercredi. «Les libéraux ne peuvent prétendre avoir fait preuve de responsabilité financière alors qu'ils ont affiché un tel mépris pour l'argent des contribuables en acheminant des millions de dollars à leurs amis», a-t-il déclaré.

Le leader conservateur doit livrer une bataille particulièrement ardue dans sa propre circonscription, Calgary-Centre, où les sondages indiquent qu'il est au coude à coude avec le député sortant de l'Alliance canadienne, Eric Lowther.

Avec la Presse canadienne

AU PROGRAMME

Ô Canada, terre de nos mafieux!

Brian Myles
Le Devoir

Un silence, lourd. Quand l'ex-parrain de la mafia italienne Francesco Di Carlo a révélé à l'émission *W5* que le Canada est considéré par la puissante et sanguinaire Cosa Nostra comme le «plus meilleur» pays du monde pour y brasser de louches affaires, les politiciens n'ont pas récupéré le ballon.

Protégé par une cagoule et par une armée de policiers, le délateur Di Carlo expliquait devant les caméras il y a deux semaines que le Canada est une terre de choix pour les mafieux: lois souples, peines d'emprisonnement clémentes, primauté du droit. Il songe même à venir s'y installer une fois sa sentence purgée.

Si les partis politiques ont fait la sourde oreille à la suite des révélations de Francesco Di Carlo, c'est sans doute en raison du caractère quasi invisible de la mafia italienne au Canada. À l'instar des organisations criminelles de souche asiatique ou est-européenne, elle rase les murs.

Le Bloc québécois en tête, les partis ont mené leur guerre de mots sur l'image. Celle d'un Michel Auger sur une civière. Celle d'une communauté outrée par le sort tragique du cabaretier Francis Laforest, battu à mort à Terrebonne. Celle de motards qui tombent sous les balles sur la place publique. Celle de ces mêmes motards qui font la loi dans la majorité des patelins en exhibant leurs «couleurs».

En campagne, la plupart des attaques ont été dirigées contre ces motards. Il ne faut pas s'étonner que le Bloc québécois et son chef, Gilles Duceppe, aient été parmi les premiers et les plus agressifs à les pourfendre. Reconnaissables entre toutes les familles du crime organisé, Hells Angels et Rock Machine ne sont jamais plus visibles que dans les circonscriptions fortes du Bloc québécois, c'est-à-dire la moitié est de Laval, l'est de Montréal et une bonne partie de la Rive-Sud.

Quand Gilles Duceppe exige une loi antigangs plus musclée, assortie de «limites raisonnables» au droit de parole et au droit d'association, il s'attaque encore à la plus célèbre iconographie des groupes de motards, soit la Harley Davidson et la veste ornée d'une tête de mort. «Il faut avoir une véritable loi antigangs rendant illégale l'appartenance à un gang de criminels», réitérait récemment M. Duceppe au *Devoir*.

Dans les faits, les Hells Angels ne forment pas une organisation criminelle. Il s'agit plutôt d'un regroupement planétaire de criminels. Chaque membre en règle mène ses affaires de façon isolée. Un authentique Hells s'en remet à une armée de contractants pour les sales besognes.

L'actuelle loi définit présentement un gang comme un groupe d'au moins cinq individus ayant commis des crimes passibles de plus de cinq ans d'emprisonnement au cours des cinq dernières années. Le Bloc québécois souhaite que les «cinq» soient remplacés par des «deux» dans la loi: deux personnes, deux crimes passibles de deux ans de prison.

Maigres programmes

Au-delà des déclarations, les programmes des cinq principales formations sont succincts, sinon silencieux, sur la question du crime organisé.

Le NPD s'est doté d'un vaste programme: s'attaquer aux causes sous-jacentes de la criminalité en combattant la pauvreté. La formation d'Alexa McDonough suggère de durcir les peines et les conditions de libéra-

tion pour les récidivistes et d'accroître les ressources de la GRC. Pour lutter contre le crime organisé, le NPD propose de rétablir la police portuaire.

L'Alliance canadienne de Stockwell Day veut interdire les libérations conditionnelles pour les condamnés appartenant à un groupe criminel. À l'instar du NPD, M. Day propose de réinstaurer la police portuaire et d'infliger des peines plus sévères aux gros trafiquants de drogue et aux récidivistes. Il a déclaré la semaine dernière qu'il accorderait aussi des pouvoirs accrus à la police, entre autres la possibilité de recueillir un échantillon d'ADN sur toute personne accusée d'un crime grave.

Le Parti conservateur assurerait la stabilité du financement de la Gendarmerie royale du Canada et du Service canadien du renseignement de sécurité. Le PC juge comme une priorité «l'élimination» du crime organisé, du blanchiment d'argent, du trafic d'individus, de la contrebande, de la fraude et du crime informatique.

Les libéraux promettent enfin de nouvelles mesures pour cibler les recettes du crime organisé, faciliter les enquêtes et les poursuites et protéger l'appareil judiciaire de l'intimidation. Dans une volte-face, Jean Chrétien s'est même dit prêt à renforcer la loi antigangs s'il le faut. Les libéraux veulent enfin établir une stratégie nationale sur les stupéfiants dotée d'une enveloppe de 420 millions pour réduire l'offre et la demande de drogue.

L'appât du gain

Dans la lutte contre le crime organisé, les solutions simples n'existent pas. S'il ne faut retenir qu'une chose du plus récent rapport du SCRS sur la question, c'est que le crime organisé est partout. Animé par l'appât du gain, il s'infiltré jusque dans les structures sociales et économiques légitimes. Jeu illégal, fraude informatique, contrebande d'armes, d'alcool et de tabac, blanchiment d'argent, passage d'immigrants clandestins, trafic de stupéfiants, contrefaçon, exploitation sexuelle des enfants et trafic de personnes figuraient parmi ses activités de prédilection en 1999.

Dans l'édition du 1^{er} novembre de *L'Actualité*, l'auteur américain Jeffrey Robinson affirme qu'il ne suffit pas de mettre les bonzes du crime organisé en prison. Il faut forcer les banques, avocats et comptables qui blanchissent l'argent à rendre des comptes, estime cet auteur qui analyse les grandes organisations criminelles de la planète. Le bandit est un citoyen du monde qui poursuit un but unique: son enrichissement personnel.

La semaine dernière, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté un premier traité contre le crime organisé, où on place le blanchiment au cœur des préoccupations internationales. Le traité oblige les gouvernements à harmoniser leurs lois pour s'attaquer au blanchiment et à la corruption et pour faciliter les procédures d'extradition. Il prévoit aussi une levée du secret bancaire, une interdiction des comptes anonymes, une surveillance des institutions financières et des poursuites possibles contre les entreprises qui profitent du blanchiment.

Les textes seront ouverts à la signature des États le 12 décembre lors d'une conférence de trois jours à Palerme, en Italie. Le traité entrera en vigueur après avoir été signé par un minimum de 40 pays. Au-delà des promesses, une grande décision attend donc le prochain gouvernement. Plus que jamais, la lutte contre le crime organisé dépasse la politique nationale.

OUTREMONT

La Ville du Premier ministre du Québec

vous invite à
UN GRAND RASSEMBLEMENT
le samedi 25 novembre 2000
à 13 heures
au Parc Beaubien

(sur le chemin de la Côte Sainte-Catherine,
entre les avenues Stuart et McEachran)

Le Projet de Loi 170 décrétant
les fusions municipales forcées est
INACCEPTABLE

Hausse de taxes: «Rien dans la loi ne garantit qu'après la fusion des villes de l'Île de Montréal, les hausses de taxes seront limitées à 5 % comme le suggère le gouvernement.»

Marie-Claude Girard, journaliste,
La Presse 23 novembre 2000Venez nombreux pour lancer un message clair
au gouvernement du Québec:

Ne touchez pas à ma ville

Nous vous encourageons à utiliser les transports en commun.

Le comité mixte contre les fusions forcées - Ville d'Outremont en collaboration avec Démocracité
www.democracite.org

LE DEVOIR

ÉLECTIONS 2000

Le Bloc et le NPD entrevoient la possibilité d'un gouvernement minoritaire libéral

Pas question d'une coalition, disent Duceppe et McDonough

Chrétien refuse d'envisager un scénario autre que celui d'un gouvernement libéral majoritaire

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Trois-Rivières — Gilles Duceppe et certains de ses acolytes de l'opposition croisent les doigts. Forts de nouveaux sondages positifs, les chefs bloquiste et néo-démocrate croient de plus en plus à cette planche de salut que représente à leurs yeux l'élection d'un gouvernement minoritaire à Ottawa. Fini «l'arrogance», exit «le mépris», un gouvernement minoritaire piloté par Jean Chrétien n'aurait d'autre choix que de «repren[dre] enfin contact avec la population», croit le chef bloquiste. Aucun d'entre eux n'envisage de former un gouvernement de coalition.

Lors d'un déjeuner à Trois-Rivières, hier matin, M. Duceppe a affirmé que «la meilleure des avenues» pour «le peuple canadien et le peuple québécois» serait l'élection d'un gouvernement minoritaire. «Voilà un gouvernement qui cesserait de regarder les autres de haut, qui devrait tenir compte des suggestions des autres partis et qui devrait gouverner dans l'intérêt de tout le monde», a-t-il dit.

Les résultats de deux sondages pancanadiens dévoilés ces derniers jours (Compass/National Post et Decima-Global TV) révèlent que les libéraux de Jean Chrétien ne recueillent plus que 39 % des intentions de vote auprès des Canadiens, leur plus bas niveau depuis le début des élections. Au début de la campagne et au cours des dernières semaines, le PLC recueillait grosso modo 45 % des intentions de vote. Les analystes évoquent donc de plus en plus l'hypothèse d'un gouvernement minoritaire. Les six points de pourcentage perdus par les libéraux semblent s'être répartis presque équitablement entre les autres organisations politiques: 27 % pour l'Alliance canadienne, 12 % pour le Parti conservateur, 11 % pour le Bloc et 9 % pour le NPD. Cela représente une légère hausse de 2 % tant pour le Bloc que pour le PC.

Mais malgré les sondages de mauvais augure et l'échéance électorale qui approche à grands pas, Jean

Chrétien refuse d'évoquer le scénario d'un gouvernement minoritaire. Le premier ministre garde le cap: le Parti libéral est la seule formation en mesure d'offrir un vrai gouvernement national, et les électeurs sauront le reconnaître. «Je ne prévois pas qu'il y aura un gouvernement minoritaire; je prévois un gouvernement majoritaire», a-t-il souligné, tandis qu'il faisait campagne dans la région de Toronto. «Un bon parti national formant un bon gouvernement sera très bon pour le Canada», a-t-il ajouté. Il n'est pas question de commenter les sondages qui, selon lui, varient constamment.

Au Québec, M. Chrétien croit que son parti pourra s'en sortir la tête haute, malgré les sondages qui donnent l'avance au Bloc québécois. Il ne faut pas oublier, soutient-il, le phénomène du vote «silencieux» — prime à l'urne — dans la province, qui fausse les résultats des sondages en faveur des souverainistes. Ce facteur, remarque-t-il, avait joué lors des élections provinciales de 1998.

Pas de coalition

Tant le chef bloquiste que la leader néo-démocrate écartent l'hypothèse de former un gouvernement de coalition. Alors que Gilles Duceppe soutient que les projets de loi seront étudiés un par un en prenant en considération les intérêts des Québécois, Mme McDonough a déclaré qu'elle serait disposée à collaborer avec n'importe quel parti partageant son objectif d'améliorer les programmes sociaux, en particulier les soins de santé. «Nous allons travailler avec le gouvernement qui sera en place, quel qu'il soit», a-t-elle affirmé lors d'une conférence de presse télévisée à Saskatoon. De 1972 à 1974, alors qu'un gouvernement libéral minoritaire dirigé par Pierre Elliott Trudeau était au pouvoir, les 31 députés du NPD avaient une influence considérable sur les 109 députés libéraux.

Le chef bloquiste refuse de croire que la seule histoire de l'appel fait par le premier ministre auprès du président de la Banque de développement du Canada

dans le dossier de l'auberge Grand-Mère ait influencé les sondages. Le chef bloquiste estime plutôt que c'est «l'accumulation» de bien des éléments qui fait perdre des plumes au parti de Jean Chrétien. «C'est une accumulation de prises de position, de flip-flop, d'indécisions, de manque de transparence, de mensonges purs et simples qui font que les gens en ont assez.»

L'élection d'un gouvernement minoritaire obligerait notamment M. Chrétien à rappeler la Chambre avant les Fêtes afin de régler les problèmes liés à l'assurance-emploi, fait remarquer M. Duceppe, puisque les quatre partis qui seront vraisemblablement sur les bancs de l'opposition — le Parti conservateur, l'Alliance canadienne, le Nouveau Parti démocratique et bien sûr le Bloc — se sont entendus sur cette question. À l'initiative du parti souverainiste, Alexa McDonough, Stockwell Day et Joe Clark ont pressé M. Chrétien d'accepter de retourner siéger à la Chambre des communes à partir du 11 décembre prochain. Cela permettrait aux députés d'adopter des mesures d'urgence pour améliorer le programme d'assurance-emploi, espère M. Duceppe.

Il a vivement critiqué la possibilité évoquée ces derniers jours par le secrétaire d'Etat au Sport amateur, Denis Coderre, et le premier ministre Chrétien d'attendre le retour après les Fêtes pour régler cette question. «Hier [mercredi], M. Chrétien disait sur les ondes d'une radio que l'on recommencerait au mois de février et que l'on remettrait l'argent aux chômeurs de façon rétroactive. Le logement, ça ne se paye pas rétroactivement, a dit M. Duceppe, ni la nourriture ni l'éducation des enfants. [...] C'est d'être sans cœur de ne pas vouloir régler ça avant Noël.»

Le chef bloquiste a refusé de se mouiller quant à la possibilité, dans un gouvernement minoritaire, de faire annuler la loi C-20 sur la clarté référendaire. Tout au plus a-t-il soutenu que «si ça va mieux pour la population, nous serons en meilleure position en tant que souverainistes pour faire la promotion de notre option.»

Avec la Presse canadienne

Une comparaison douteuse entre politiciens de l'Est et de l'Ouest

C'était une blague, dit Chrétien

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien s'est excusé du bout des lèvres hier pour avoir dit qu'il préférerait travailler avec les politiciens de l'Est plutôt qu'avec ceux de l'Ouest. Sa remarque pourrait toutefois avoir déjà porté un dur coup à la campagne de ses deux seuls députés albertains, les ministres David Kilgour et Anne McLellan.

En tournée au Nouveau-Brunswick mercredi, M. Chrétien avait lancé: «J'aime faire de la politique avec les gens de l'Est. Joe Clark et Stockwell Day viennent de l'Alberta. Ils sont une différente sorte.» Il avait tout de suite ajouté: «Je fais une blague» et «Je suis sérieux.»

Devant la controverse provoquée par ses propos, et après que M. Day a demandé au premier ministre de s'excuser, M. Chrétien a déclaré qu'il avait été mal compris. «Si mes propos ont été mal interprétés, alors je suis désolé. Mais vous savez, je leur expliquais comment j'étais confortable d'être au Nouveau-Brunswick, où j'ai déjà été élu dans le passé [dans Beauséjour, en élection partielle en 1990].»

Lorsque les journalistes lui ont demandé s'il devait s'excuser, M. Chrétien a dit non, ajoutant, dans une phrase difficile à interpréter qui laissait comprendre que ses commentaires ne s'adressaient qu'à une catégorie de gens de l'Ouest («my kind of Westerners»): «J'ai beaucoup d'amis là-bas. Anne McLellan et David Kilgour, et mes candidats, et mes 400 cousins d'Alberta. Joe Clark et M. Day n'ont pas été particulièrement gentils à mon endroit au cours des derniers jours et ils sont tous les deux d'Alberta.»

Hier, le porte-parole de David Kilgour a expliqué que ce dernier était «préoccupé» par l'aliénation de l'Ouest et que, selon lui, «il croit que les commentaires de M. Chrétien étaient une blague.»

M. Kilgour, qui est secrétaire d'Etat à l'Amérique latine et à l'Afrique, a été élu en 1997 dans Edmonton Southeast avec une majorité d'à peine 1400 voix sur son adversaire réformiste. Même scénario pour la ministre de la Justice, Anne McLellan, élue dans Edmonton West avec une majorité de 1100 voix. Les deux sièges, les seuls détenus par le Parti libéral en Alberta sur un total de 26, sont dans la mire de l'Alliance canadienne, particulièrement celui de Mme McLellan, mise à rude épreuve à cause du registre des armes à feu, très impopulaire dans l'Ouest, qu'elle a dû défendre.

Mme McLellan a déclaré qu'elle voyait dans les commentaires de son chef une «tentative d'humour». Elle a ensuite rappelé que M. Chrétien avait donné aux députés de l'Ouest des «postes clés au sein du cabinet», comme le sien.

Les commentaires de Jean Chrétien ont évidemment ranimé le sentiment des gens de l'Ouest d'être incompris par le gouvernement fédéral, traditionnellement dirigé par des gens du Canada central (Ontario et Québec), sentiment qui a donné naissance au Parti réformiste.

Le leader du Bloc québécois a d'ailleurs déclaré qu'avec ces commentaires, M. Chrétien devenait «un Manning, mais à l'envers».

Stockwell Day a demandé des «excuses à la nation», trouvant inacceptable qu'un premier ministre dise «qu'il préfère certaines personnes dans ce pays plutôt qu'autres».

Avec la Presse canadienne



Jean Chrétien

Le bulletin spécial

Une porte ouverte au double vote, selon le Bloc

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Bloc québécois met en doute l'étanchéité du vote par bulletin spécial. Ce système ouvrirait la porte au double vote.

La loi indique qu'un électeur qui décide de voter par bulletin spécial et dont l'inscription est approuvée ne peut voter autrement. Or quelqu'un ayant une trousse d'électeur (c'est un cas réel) a finalement décidé d'aller voter par anticipation lundi dernier. Rien n'indiquait, sur la liste électorale, que cette personne avait un bulletin vierge entre les mains. Vérification faite dans sa circonscription de Mercier pour savoir quoi faire avec son bulletin de vote vierge, on l'a informée qu'elle n'avait qu'à le détruire.

À Elections Canada, on affirme qu'il n'y a aucun problème puisque, lors du dépouillement du vote

spécial, si le bulletin a été utilisé, il sera rejeté car on peut identifier à qui appartient l'enveloppe grâces au code-barre.

Selon le conseiller juridique de campagne pour le Bloc, Claude St-Hilaire, il y a une faille dans le système. Il aurait fallu que le directeur de scrutin de la circonscription soit au courant et puisse ainsi rayer le nom de la liste électorale. Sinon, c'est la porte ouverte au double vote, croit-il. «Je ne fais pas d'accusation. Mais je sonne l'alarme», ajoute M. St-Hilaire.

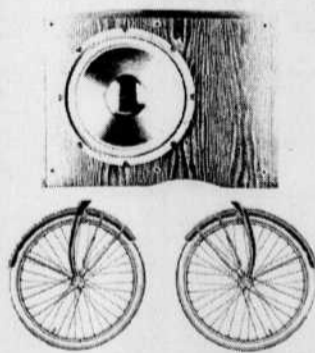
De plus, le dépouillement laborieux comporte des failles puisque la liste électorale est scellée dans l'urne. «Quand toutes les urnes vont entrer chez le directeur de scrutin, croyez-vous qu'il va avoir le temps de fouiller dans chaque liste pour savoir si cet électeur qui a utilisé le bulletin spécial a déjà voté? J'ai des doutes là-dessus», fait valoir M. St-Hilaire.

De plus, M. St-Hilaire déplore que la présence

des partis ne soit pas permise lors du vote par bulletin spécial, que l'on peut faire au bureau du directeur de scrutin ou par courrier. «C'est une invitation à faire des télégrammes. La transparence du vote est mise en péril.»

Par ailleurs, le Bloc québécois s'inquiète du manque d'officiers électoraux dans la région métropolitaine, ce que révélait hier The Gazette. «Est-ce qu'Élections Canada va déployer notre organisation?», s'est interrogé Claude St-Hilaire.

Ce dernier craint que les représentants des partis, présents dans les bureaux de vote, soient conscris pour devenir scrutateurs ou greffiers, donc des officiers neutres. Du coup, les partis politiques perdraient leurs travailleurs partisans. Or ces derniers font du pointage tout au long de la journée pour évaluer la «sortie» du vote et permettre à leur parti de réagir.



PARTEZ AVEC LA CAISSE!

VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

À l'occasion de notre déménagement, nous débarrassons le plancher, les tablettes, les entrepôts et nous liquidons les plus grandes marques à des prix complètement fous! Profitez-en avant que nous ne retrouvions tous nos esprits!

Jusqu'à épuisement des stocks

LE BOURSIER

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

TORONTO

Des titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens.

LES COTES

Table with columns: TSE 300, Dow Jones, FERMÉ, Dollar, OR, FERMÉ US, 1\$ canadien, à New York, FERMÉ US.

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens.

Table with columns: Afrique du Sud, Inde, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République tchèque, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Venezuela.

COUP D'ŒIL



BOURSE DE TORONTO TSE 300 (X-TT TSE)

La Bourse de Toronto

Table with columns: TSE 35, TSE 100, TSE 200, TSE 300, Indices financiers, Mines et métaux, Pétroliers, Industrielles, Aériennes, Pâtes et papiers, Consommation, Immobiliaires, Services publics, Communications, Ventes au détail, Sociétés de gestion.

Canadian Venture

Table with columns: Indice Composé, 25825, 3004.16, +18.76, 0.6

Le Marché Américain

Table with columns: 30 Industrielles, 20 Transports, 15 Services publics, 65 Dow Jones Composé, Composite NYSE, Indice AMEX, S&P 500, NASDAQ.

Les plus actifs de Toronto

Table with columns: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Form. (S), Var. (\$), Var. (%).

Les plus actifs du Canadian Venture

Table with columns: Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Form. (S), Var. (\$), Var. (%).

TRANSIGÉS EN FOND AMÉRICAINS

Table with columns: Ashanti, Barrick, B2Gold, BHP Billiton, Canadian Gold, De Beers, Freeport, Goldcorp, Hecla, Kinross, Newmont, Northern Star, Placer Dome, Suncor Energy, Teck Resources, Warden, Westgold, Wintco.

AUTRES DÉTERMINÉS

Table with columns: Acis, 15000, 133.45, 130.00, 133.90, +1.45, 1.1

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Table with columns: Titres, Volume, Haut, Bas, Form. Var.

Decision+ logo and text: Une simulation boursière avec de vrais outils transactionnels.

Telephone: (514) 392-1366 - Sans frais: 1-877-392-1366

www.decisionplus.com

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

500 emplois dans le domaine de l'optique

LE DEVOIR

Quelque 500 nouveaux emplois seront créés dans le domaine de l'optique à Québec. Le vice-premier ministre Bernard Landry et le président de TeraXion, Alain Chandonnet, ont annoncé hier ce nouvel investissement. D'ici décembre 2003, TeraXion, spécialisée dans la conception et la production de composants optiques, prévoit investir plus de 40 millions et créer 500 nouveaux emplois dans ses installations du Parc technologique du Québec métropolitain. En raison de l'importance de l'investissement, qui représente une masse salariale de 19 millions, l'entreprise est admissible au congé fiscal de 10 ans pour projets majeurs d'investissement.

«Au sein du Parc technologique du Québec métropolitain, qui est le cœur de la Cité de l'optique, TeraXion rejoint d'autres entreprises et organismes appartenant également à ce secteur d'activités, dont notamment Exfo et l'Institut national d'optique, a rappelé M. Landry. Le rythme des investissements dans l'optique s'accroît à Québec de façon impressionnante, ce qui confirme la profonde mutation économique qui est en train de vivre la région de la capitale nationale.» TeraXion conçoit et produit des composants optiques de pointe destinés aux fournisseurs et concepteurs de réseaux de télécommunications. L'entreprise a commencé ses activités au printemps dernier et compte déjà une quarantaine d'employés. Elle vise un marché évalué à près de deux milliards de dollars.

EN BREF

Assurance-emploi: moins de bénéficiaires

(PC) — Le nombre de Canadiens recevant des prestations ordinaires d'assurance-emploi était estimé à 335 420, en septembre dernier, en recul de 9,5 % par rapport au même mois de 1999, a fait savoir mercredi Statistique Canada. Dans toutes les provinces et tous les territoires, le nombre de ces personnes a diminué ou est demeuré inchangé d'une année à l'autre, exception faite du Nunavut, a précisé l'organisme fédéral. Par ailleurs, le montant des prestations ordinaires versé a fléchi de 4,4 %, entre août et septembre, pour atteindre 585,2 millions. Il s'agissait d'une diminution de 3,6 % par rapport au montant enregistré en septembre 1999. Au Québec, le nombre de prestataires se chiffrait à 121 490 en septembre, en baisse de 8,9 % sur un an.

Rona hausse son chiffre d'affaires

(Le Devoir) — Malgré un contexte de marché peu favorable en raison de la chute des prix des matériaux de construction et de mauvaises conditions climatiques depuis l'hiver dernier, le chiffre d'affaires de Rona a crû de 32,5 % au cours des neuf premiers mois et son bénéfice net, de 26,1 %. Les ventes consolidées ont légèrement dépassé le milliard, comparativement à 762,1 millions. Cette progression provient, en grande partie, de l'acquisition de Cashway effectuée en mars 2000. Le bénéfice net a atteint 15,1 millions. Au 30 septembre 2000, la valeur comptable de l'action ordinaire s'établissait à 16,45 \$, soit une appréciation de 16,7 % sur sa valeur un an auparavant.

Expro reporte les mises à pied

Ce délai pour les 300 travailleurs concernés devrait permettre aux diverses parties de proposer une solution de rechange au plan de relance de la haute direction

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

La société Produits chimiques Expro de Saint-Timothée, en banlieue de Montréal, a annoncé hier qu'elle reportait d'une semaine la mise à pied de 300 de ses 450 employés, prévue pour aujourd'hui.

«On a pris cette décision afin de trouver un terrain d'entente avec les employés au sujet du plan de redressement de l'entreprise», a dit hier Christian Bougie, vice-président à l'exploitation, aux ressources humaines et aux communications chez Expro, lors d'un entretien téléphonique.

L'entreprise éprouve actuellement des problèmes de liquidités en raison de «lourds inventaires» et de «certains retards imprévus» dans la réalisation se-

son plan de restructuration.

Sans le dire clairement, M. Bougie a également expliqué

qu'un des clients d'Expro avait accepté de devancer ses paiements pour une production déjà livrée ou sur le point de l'être.

Pour le Syndicat national des travailleurs des produits chimiques de Valleyfield (CSN), «ce nouveau délai dans les mises à pied permet aux quatre syndicats, à la coopérative et à l'association des cadres intermédiaires de poursuivre leurs travaux sur une alternative au plan de relance de la haute direction».

Quant à l'investissement de 30 millions de dollars annoncé mer-

credi par le gouvernement fédéral afin de décontaminer le site de l'usine, le syndicat affirme qu'il «ne règle pas le problème de liquidités» d'Expro.

Aux yeux du syndicat, «cette annonce permet au fédéral d'assumer ses responsabilités d'ancien propriétaire de cette usine: selon le principe du pollueur-payeur, le fédéral s'engage à assainir en partie le site sur une période de dix ans, ce qui a l'avantage de donner une perspective à long terme à l'usine Expro, à condition de passer à travers de la présente crise».

Par ailleurs, M. Bougie a mentionné que des discussions se poursuivaient entre l'entreprise et le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux afin de réduire les frais fixes d'Expro.

Enfin, Investissement Québec est également impliqué dans la tentative de relance de l'usine. Mais le syndicat dénonce les conditions fixées par l'organisme gouvernemental, qui demanderait une réduction de la masse salariale, jugée «inacceptable» par les travailleurs.

Ce n'est pas la première fois qu'Expro éprouve des difficultés. En 1994, près de 150 travailleurs avaient perdu leur emploi à la suite d'une rationalisation et du virage technologique pour assurer la survie de l'entreprise.

Le syndicat dénonce les conditions fixées par Investissement Québec quant à la réduction de la masse salariale

Les Canadiens ont à nouveau misé sur les valeurs mobilières étrangères

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les Canadiens ont à nouveau misé sur les valeurs mobilières étrangères, en septembre, ajoutant quelque 5,6 milliards à leurs placements, rapportait hier Statistique Canada.

Ainsi depuis janvier, investisseurs et spéculateurs ont investi en tout 45,2 milliards, une moyenne de cinq milliards, soit «plus de 2,5 fois l'accumulation de toute autre année».

En sens inverse, l'intérêt des étrangers envers les actions canadiennes s'est maintenu, à raison de 3,4 milliards en septembre; mais cela a été en bonne partie annulé par une diminution de leur portefeuille de titres de créance canadiens, note l'agence fédérale.

Au chapitre des actions étrangères, les Canadiens en ont ajouté 3,9 milliards à leurs avoirs en septembre, ce qui met le montant des neuf premiers mois à 38,9 milliards, presque le double du record de 1999. De juillet à septembre, 80 % de ces investissements visaient des actions américaines; durant les six premiers mois, les actions étrangères étaient à parts égales entre les américaines et celles d'outre-mer.

Du côté des obligations, en septembre comme en août d'ailleurs, les acheteurs canadiens ont beaucoup misé sur celles du Trésor américain; leur investissement de 1,7 milliard durant ce mois amène le total jusqu'ici en 2000 à 6,3 milliards.

Pour leur part, les étrangers ont encore augmenté leurs placements en actions canadiennes, mais en réduisant ceux en titres de créance. Des 3,4 milliards misés par eux en actions canadiennes, en septembre, les trois quarts ont acheté des titres en circulation alors que l'autre quart a porté sur de nouvelles actions.

Les principaux acheteurs d'actions canadiennes ont été américains, parmi les étrangers. Leur cours, mesuré selon l'indice to-rontois TSE 300, a perdu 7,7 % en septembre, survenant après trois mois en hausse où il avait grimpé de 21,6 %; c'est la première baisse importante depuis février 1999 quand le recul était de 6,2 %.

«Cinq Diamants» pour Loto-Québec

Les restaurants des casinos de Montréal et de Hull obtiennent la plus haute distinction dans le domaine de la restauration

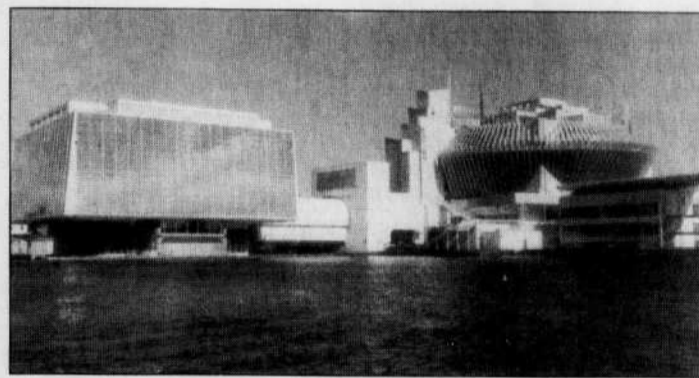
LE DEVOIR

Les casinos de Montréal et de Hull se sont fait décerner la plus haute distinction dans le domaine de la restauration. Ils comptent parmi les cinq restaurants qui, au Canada, ont reçu la cote «Cinq Diamants».

Cette distinction est décernée par l'American Automobile Association et a été présentée hier par la CAA Québec. Le restaurant Nuances, du Casino de Montréal, et Le Baccara, du Casino de Hull, l'ont obtenue pour l'année 2000-01. Au total, l'American Automobile Association a dévoilé le nom des 49 lauréats nord-américains, dont cinq au Canada. Du nombre, trois sont situés au Québec. Outre les restaurants des deux casinos, la troisième mention québécoise a été décernée à l'Auberge Hatley.

«La mission touristique des casinos du Québec se traduit non seulement par deux millions de visiteurs en provenance de l'extérieur mais aussi par la réputation de grands restaurants gastronomiques que Nuances et Le Baccara ont acquise au fil des ans», a souligné Michel Crête, président-directeur général de Loto-Québec.

L'équipe du restaurant Nuances n'en est pas à ses premières reconnaissances internationales. Pour une cinquième année consécutive, le Mobil Travel Guide leur a octroyé la cote cinq étoiles, «en faisant ainsi le seul établissement au Canada à se prévaloir d'un tel honneur. Le restaurant figure aussi sur la liste des cent meilleurs restaurants du Canada selon les lecteurs du magazine En Route d'Air Canada». Et enfin, le chef exécutif, Jean-Pierre Curtat, était nommé Étoile de



ARCHIVES LE DEVOIR

Tables de jeu et bonne table.

la gastronomie 2000 à Montréal tout récemment.

Le restaurant Le Baccara, qui avait auparavant la cote «Quatre Diamants», a lui aussi reçu plusieurs distinctions, a rappelé

Loto-Québec. «Notons, entre autres, la mention Table de prestige décernée par le Grand Prix du tourisme québécois en gastronomie, honneur qui n'est donné qu'à 11 tables au Québec.»

Une transaction de 50 millions

Mazarin annonce l'acquisition de 50% de la mine Niobec

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Mazarin a annoncé hier l'acquisition de 50 % de la mine Niobec, au Saguenay, dans le cadre d'une transaction de 50 millions. Cette acquisition permettra à la société minière de Québec de tripler son chiffre d'affaires et de devenir rentable.

«Notre objectif, c'est de devenir le Bombardier des minéraux industriels», a déclaré le président et chef de la direction de Mazarin, Jacques Bonneau.

Mazarin versera à Teck Corporation 45 millions en argent comptant à la clôture de la transaction, prévue pour le 15 février 2001. Le solde de cinq millions est payable trois ans après la clôture. À la clôture de la transaction, Mazarin sera copropriétaire de la mine Niobec à parts égales avec Cambior. Mazarin sera responsable des opérations minières de Niobec alors que Cambior continuera de s'occuper des activités de commercialisation.

La mine Niobec, située à Saint-Honoré, au Saguenay, est la seule à produire du ferri-

niobium en Amérique du Nord. Il s'agit du troisième producteur de ce minerai en importance au monde. Le ferriobium est principalement utilisé dans les aciers à alliages spéciaux. Il contribue notamment à augmenter la résistance aux impacts et à la corrosion, ce qui le rend particulièrement utile lorsqu'il est question de pipelines, de plateformes de forage, d'automobiles et d'avions.

Teck Corporation, une importante société minière canadienne spécialisée dans l'or, le cuivre et le zinc, a voulu se défaire de Niobec parce que le ferriobium ne fait pas partie de ses activités principales. Mazarin, par contre, se

spécialise dans le domaine des minéraux industriels. «Nous sommes déjà dans l'aluminate de calcium, qui est vendu aux aciéries pour purifier l'acier», a déclaré M. Bonneau. Le ferriobium, ça sert à renforcer l'acier. Ça va faire un peu de synergie à travers la compagnie.

Il a insisté sur le fait que la mine Niobec était un projet sûr et rentable. «Nos propres projets sont en développement, a-t-il expliqué. Nous investissons, nous pénétrons les marchés, nous mettons au point les procédés, ce qui fait que la compagnie n'est pas encore rentable.»

Mazarin a enregistré un chiffre d'affaires de 9,6 millions et une perte nette de 1,8 million au cours de l'exercice 2000. Cette année, elle s'attend à des revenus de

12 millions. Or, en 1999, Niobec a dégagé pour Teck Corporation des revenus de 24 millions et un bénéfice d'exploitation de neuf millions.

«Principal intérêt»

M. Bonneau a précisé que Mazarin paiera 40 millions pour l'intérêt de Teck Corporation dans Niobec, sept millions pour le fonds de roulement et trois millions pour une option sur la participation de 25 % de Teck Corporation dans le projet de Niobium d'Oka. Niocan, majoritaire dans ce projet, a un droit de premier refus pour la quote-part de Teck Corporation.

«Notre principal intérêt, c'est Niobec, a affirmé M. Bonneau. C'est elle qui est en production présentement, qui rapporte de l'argent et qui en rapportera encore davantage l'année prochaine suite à un projet d'expansion.»

Mazarin devrait financer la transaction par une combinaison de dette à long terme, de financement hybride et d'émission d'actions.

Cette mine de la région du Saguenay est la seule en Amérique du Nord à produire du ferriobium utilisé dans les aciers à alliages spéciaux

Si pour vous le jeu n'est plus un jeu, composez en tout temps, sans frais, le numéro de la ligne Jeu : aide et référence : 1 800 461-0140.

1 800 461 0140

Le jeu doit rester un jeu.



loto-québec

www.loto-quebec.com

É D I T O R I A L

Dans votre assiette

Traumatisés par la qualité défaillante de leur bœuf, des experts européens viennent ici scruter nos bovins pour constater, ô surprise, que les inspections dont ils sont l'objet laissent grandement à désirer. Ce verdict trouve aussitôt un écho du côté canadien où, comme le signalait cette semaine notre collègue Judith Lachapelle, des scientifiques de Santé Canada dénoncent eux aussi les tests de dépistage d'hormones de croissance dans la viande. Il faut y voir.

La panique qui sévit en France à la suite de la découverte de nouveaux cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) se répand rapidement dans plusieurs pays d'Europe, qui refusent désormais d'acheter le bœuf français. Deux nouveaux cas de la maladie ont été découverts en Espagne, dont un dans une région jusqu'alors réputée pour la qualité de sa viande bovine. Les ventes de porc, de volaille et de poisson sont à la hausse pendant que tous les maillons de l'industrie du bœuf s'affaiblissent chaque jour un peu plus. Le gouvernement français a resserré les contrôles et interdit l'utilisation de farines carnées pour l'alimentation d'autres bêtes, pendant que l'Europe entière a adopté un plan de dépistage. L'alerte se généralise.

Au Canada, aucun cas de vache folle n'a été détecté. En revanche, de troublantes questions sur l'utilisation des hormones de croissance visant à accélérer le développement des bêtes restent sans réponses, questions relancées à la faveur d'une enquête de la direction de la santé de la Communauté européenne. Depuis dix ans, en effet, les Européens refusent que le bœuf canadien destiné à leur marché soit traité aux hormones de croissance, jugées cancérigènes. Or les lacunes du système d'inspection canadien sont telles qu'il est impossible de savoir avec certitude si des traces d'hormones subsistent ou non dans la viande, disent aujourd'hui les Européens.

Ne soyons pas angéliques. Une guerre commerciale acrimonieuse sévit depuis de nombreuses années entre le Canada et l'Europe, à propos de l'exportation de bœuf, justement. Plusieurs soutiennent d'ailleurs que c'est après avoir constaté des surplus de viande que les Européens ont soudainement resserré leurs exigences en décrétant que les hormones de croissance étaient cancérigènes. Cette donnée fait partie du tableau d'ensemble, cela est certain. Mais elle ne saurait justifier qu'on ferme les yeux ici sur des pratiques qui ne se distinguent pas par leur transparence. Les consommateurs canadiens ont tout de même le droit de savoir ce qu'ils mangent. Ils ont aussi droit à une alimentation sans risque.

Le bœuf destiné à la consommation canadienne, on le sait, est, lui, traité aux hormones de croissance. Il n'y a là rien de nouveau: cette pratique est en vigueur depuis 35 ans. Les hormones permettent aux bovins de grossir plus rapidement, avec moins de moulée, ce qui s'avère très profitable pour les éleveurs. En principe, ces hormones ne laissent aucune trace dans la viande d'animal. Mais, dans les faits, comme l'a souligné cette semaine un scientifique attaché au Bureau des médicaments vétérinaires de Santé Canada, des taux infimes peuvent être présents, que personne ne peut détecter. Ces taux sont-ils dommageables pour la santé? Pas à court terme. Mais à long terme, dans 15, 20 ou 30 ans, des changements hormonaux importants seront peut-être observés. Il sera alors trop tard.

Il ne s'agit pas d'être alarmiste. Mais il n'est plus possible de se draper d'ignorance. Des questions sont posées, des doutes sont soulevés et le citoyen a raison d'être inquiet. Il est loin d'être certain que l'usage d'hormones de croissance, dont les effets sur le plan immunitaire restent nébuleux, soit sans risque pour l'humain. Il faudrait que les autorités fédérales expliquent leurs choix devant la population, au lieu de fonctionner comme une cellule de guerre. Il n'est pas normal que des scientifiques doivent aller en cour pour se plaindre des pressions exercées sur eux par leurs supérieurs de Santé Canada, afin qu'ils approuvent des médicaments dont la sécurité ne leur semblait pas suffisamment vérifiée, comme cela s'est produit il y a trois ans.

Mais, d'abord, d'ici à ce que les consommateurs se fassent une idée de ce qu'ils sont prêts à tolérer, il est fondamental que les tests visant à vérifier s'il subsiste des traces d'hormones dans la viande soient améliorés. Car les conclusions auxquelles en arrivent les enquêteurs européens, rejoignant celles de scientifiques canadiens, sont troublantes. On ne joue pas ainsi avec la santé des générations présentes et futures.

Au surplus, le gouvernement et les agriculteurs doivent comprendre qu'il en va ici de leur intérêt car l'industrie de l'élevage serait la première victime, et pour longtemps, d'une crise similaire à celle qui secoue aujourd'hui l'Europe.



Paule des Rivières

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

L'homo politicus

Gamin, je portais le béret du Che, l'œuvre de Marx dans la tête, et je visionnais les films de Costa-Gavras. Par la suite, j'ai été tour à tour séparatiste, indépendantiste, souveraineté-associationniste, bloquiste, conditions-gagnantiste, et me voilà un beau matin me posant la question: «Voterai-je libéral aux prochaines élections provinciales?» Je paniquai. D'où pouvait bien me venir cette idée saugrenue? Mon médecin m'assura que je n'étais pas fébrile, mon psychanalyste me jura que je n'étais pas schizo-phrène et le curé de la paroisse relégua l'idée d'une quelconque possession au rang du folklore judéo-chrétien.

Restait le vieillissement. Non pas comme un inexorable ramollissement de l'homo politicus en moi mais comme un bagage s'alourdissant au fil du temps. C'est que la charge de continuellement fermer les yeux sur les moyens (comment on gouverne) et ne voir que la fin (le Québec comme pays) ne m'est plus supportable. J'en ai marre.

Marre de la réforme de la santé avec son cortège de ratés et d'improvisation, marre de la réforme de l'éducation aux fondements obscurs et à l'application anarchique, marre de la philosophie utilitariste du financement des universités, marre du rapiéçage des programmes sociaux à la suite du syndrome du déficit zéro, marre des petits jeux comptables dans la gestion des bourses du millénaire, des hausses de salaire des parlementaires et des coupes dans les services à la collectivité, marre de la politique familiale qui n'a de familial que le nom, marre du bel exercice démocratique de la réforme municipale, marre d'un gouvernement qui se comporte en propriétaire et non en gestionnaire de deniers publics, marre de cette sorte de politiciens heureux d'être contents. Autant de petites

gouttes qui ont pernicieusement lézardé mes fondements politiques. J'ai consacré plus de 20 ans de ma vie à la cause et une seule expression me vient maintenant à l'esprit: *escape from freedom*.

Certes, je ne voterai plus pour le Parti québécois. Devrai-je alors annuler mon vote? Je n'ai pas de réponse à cette question. Mon désarroi est grand d'en être arrivé là, mais mon désenchantement politique est plus intense encore. En attendant, je suis témoin de la «démocratie judiciaire» étatsunienne et de la superbe de Jean Chrétien à la veille des élections fédérales. Tout pour me remonter le moral...

Pierre-Rodolphe Forcier
Montréal, 17 novembre 2000

À l'ombre du clocher

Un petit message pour le maire Bossé et les autres maires de l'Ouest: *let's build up a wall like in Berlin and Jerusalem...* On pourra ainsi «pleurer» sur une époque révolue.

Bâtissons deux ponts pour sortir de Montréal et éviter la confrontation ethnique qui s'amorce dans cette grande cité nouvelle.

Difficile de penser mondialisation à l'ombre de son clocher.

Paul Fauvel
Sherbrooke, 21 novembre 2000

Voter à l'avance publiquement!

Nos spécialistes de la politique et de l'économie ont-ils établi au cours des années une corrélation entre les résultats du vote et l'argent dépensé par les caisses électorales? (Voir dans *Le Devoir* du 14 novembre 2000 l'article de Kathleen Lévesque et Michel Ven-

ne.) Les dons faits aux partis, au cours des années, correspondent-ils aux résultats des votes? Ces dons représentent-ils un vote anticipé? Il est intéressant de savoir si, par le passé, les choix faits par les grosses compagnies, une manière de voter à l'avance et publiquement, une manière de faire sa croix avant tous les voteurs et hors de l'isoloir, ont influencé les petits votants.

Lorsqu'on nous annonce qu'une seule compagnie donne 350 000 \$ à un parti et 325 000 \$ à un autre, on se demande si ce choix, fait avant les élections, est un signal, donné par ces fonds monétaires au sens large des mots, aux petits investisseurs et à ceux qui ne donnent pas aux caisses électorales?

Nos experts en droit fiscal ont-ils étudié combien, de cet argent prêté aux partis, revient aux donateurs en contrats et en décisions politiques favorables à ces entreprises? Les actionnaires de ces compagnies sont-ils consultés? Santé et éducation à deux vitesses; doit-on parler d'élections et de démocratie à deux vitesses?

Peut-on encore parler de démocratie? Un homme, un vote, ce serait une idée dépassée? Quelques riches, une caisse électorale, et on est déjà plus près de la dictature.

Une dictature qui veut notre bien. Nos spécialistes des questions économiques et électoraux, nos centaines d'universitaires de nos centaines de grandes écoles ont-ils l'intention de nous aider à faire un peu de lumière sur le jeu de cette «machine» qui fausse le jeu ou qui le confirme? Ce que nous aimerions savoir. Pas parce que nous sommes marxistes, oh! que non, mais parce que nous sommes capitalistes et que nous souhaitons que le plus grand nombre le soit dans la plus équitable égalité des chances.

Gilles Derome
Laval, 14 novembre 2000

LIBRE OPINION

Un conseiller à l'éthique avec une indépendance semblable à celle du Vérificateur général?

DENIS SAINT-MARTIN

Professeur d'administration publique au département de science politique de l'Université de Montréal

Que cela lui plaise ou non, le conseiller en éthique du gouvernement fédéral est devenu, depuis quelques jours, un objet central de débat politique dans une campagne électorale qui avait jusqu'à présent été plutôt terne et sans grande surprise. Les leaders des trois partis d'opposition dénoncent à l'unisson le manque d'indépendance du conseiller en éthique. Tous réclament la création d'un organisme véritablement indépendant du pouvoir exécutif qui relèverait du Parlement, selon le modèle des institutions qui ont une fonction de «chien de garde» et de surveillance, comme le Vérificateur général ou la Commission de la fonction publique, entre autres.

Au delà des allégations concernant le premier ministre et à l'égard desquelles le conseiller en éthique s'est récemment prononcé, la question de l'indépendance d'un tel organisme mérite réflexion car, dans le feu de l'action, les acteurs politiques ont tendance à préconiser des solutions en apparence faciles. La question n'est pas ici de savoir si la création d'un commissaire à l'éthique indépendant constitue oui ou non une «bonne» idée mais plutôt de savoir si une telle suggestion peut réellement être mise en place dans un système de gouvernement parlementaire comme le nôtre.

Evidemment, en politique — et surtout en campagne électorale —, il est de bonne guerre d'accuser le gouvernement de ne pas être allé assez loin lorsqu'il a créé le Bureau du conseiller en éthique, en 1994. En effet, celui-ci ne jouit pas d'un degré important d'autonomie face au pouvoir gouvernemental. Bien qu'il fasse partie du ministère de l'Industrie, le

conseiller est nommé par le premier ministre et réalise des enquêtes — à la demande expresse du premier ministre — sur des «allégations à l'endroit des ministres et des hauts fonctionnaires relativement à des conflits d'intérêts ou du lobbying».

Aucun premier ministre sain d'esprit ne voudrait voir un organisme complètement indépendant opérer librement au cœur de l'exécutif et faire enquête à sa guise sur des allégations de conflits d'intérêts à l'endroit de ses ministres et de ses hauts fonctionnaires. L'institution qui a fait du procureur indépendant Kenneth Starr une vedette médiatique a été créée à la hâte par les Américains dans le contexte de la crise du Watergate. Or l'exemple américain illustre bien qu'un tel organisme — qui n'a de comptes à rendre à personne et à l'égard duquel il n'existe aucune forme de contrôle démocratique — peut facilement être tégué à des fins politiques et partisans.

L'indépendance des organismes qui ont une fonction de surveillance à l'égard du gouvernement est en général garantie par deux choses. D'abord, par une séparation institutionnelle et juridique entre l'organisme «contrôleur» et les ministères ou agences qu'il a pour mandat de surveiller. C'est ici qu'intervient la notion de droit administratif de *arm's length*, familière à ceux qui étudient l'administration publique.

La seconde condition — et celle qui pose gravement problème en ce qui concerne la question d'un conseiller à l'éthique indépendant — porte sur le type de connaissance, de savoir ou d'expertise, de même que les méthodes et procédures, à partir desquelles l'organisme indépendant exerce ses fonctions et remplit son mandat. Comme son nom l'indique, le Vérificateur général vérifie les comptes du gouvernement. Pour ce faire, le vérificateur utilise les méthodes et

techniques mathématiques ou quantitatives de la science comptable. Lorsque le vérificateur lance une enquête au sein de la fonction publique pour savoir comment tel ou tel ministère utilise les fonds publics, il organise son travail à partir de procédures perçues par les parlementaires et par la majorité du public comme étant objectives parce qu'approuvées par la profession comptable et fondées sur une base de savoir commun partagé par ceux qui ont reçu une formation spécialisée de niveau universitaire.

Bien sûr, le savoir comptable, lorsqu'il s'aventure sur le terrain incertain de la gestion et l'efficacité, est profondément ambigu et contestable. Mais aux yeux de l'opinion publique en général, la comptabilité constitue néanmoins une «science» relativement exacte, crédible et objective. Ce qui compte par-dessus tout, c'est l'apparence d'objectivité, voire de «scientificité», qui se dégage de ses enquêtes et de ses rapports. C'est cette apparence qui confère au vérificateur toute sa crédibilité, son prestige et sa légitimité. Les ministres qui font parfois l'objet de critiques sévères de la part du vérificateur quant à la gestion de leur ministère ne remettent jamais en cause l'objectivité de ses méthodes de travail. Or comment un conseiller en éthique indépendant pourrait-il maintenir aux yeux du public cette illusion d'objectivité? Quel type de savoir, de techniques, pourrait-il mobiliser pour faire ses enquêtes de façon objective?

Le conseiller à l'éthique est également responsable de l'administration de la Loi sur les lobbyistes. Dans notre système de gouvernement, les lobbyistes exercent surtout des pressions sur l'exécutif mais aussi, potentiellement, sur tous les parlementaires en général. Tous les députés sont susceptibles d'être

soumis à des influences indues de la part des lobbyistes. Par exemple, il y a quelques années, en Grande-Bretagne, on a découvert qu'à la période de questions à la Chambre des communes, des députés avaient posé au gouvernement des questions concernant des intérêts privés en échange d'importantes sommes d'argent versées par des lobbyistes.

Comme la question de l'éthique ne concerne pas seulement les membres du gouvernement, cela implique qu'un bureau du conseiller à l'éthique indépendant pourrait aussi faire enquête sur les agissements des députés de l'opposition. On peut facilement imaginer le méli-mélo politique que produirait une enquête du conseiller à l'éthique à l'endroit de Gilles Duceppe ou de Stockwell Day! Le conseiller serait accusé de partialité et les allégations de chasse aux sorcières contre les «séparatistes» et les *red necks* de l'Ouest fuseraient de toute part.

En conclusion, ce qui rend difficile — pour ne pas dire impossible — la mise en place d'un conseiller à l'éthique indépendant, c'est la nature même du mandat que l'on voudrait lui conférer. La notion d'allégation de conflit d'intérêts est hautement subjective. Les enquêtes du conseiller seraient toujours fortement contestées par ceux qui sont visés. Dans ce contexte, le conseiller ne pourrait pas faire comme le Vérificateur général et devenir un acteur crédible et légitime capable de s'élever au-dessus de la mêlée partisane. Au contraire, il serait constamment happé ou aspiré par la politique partisane. La notion d'indépendance ne s'applique pas à une institution qui aurait pour mandat de surveiller l'éthique en politique. Dans toute démocratie digne de ce nom, c'est à l'électorat que revient ultimement le rôle, et non pas à un bureaucrate non élu et non représentatif.

IDÉES

Le médecin ne peut être le seul à poser un diagnostic

Tous les experts considèrent que nous entrons dans une décennie au cours de laquelle tous les processus de base des soins de santé seront redéfinis, réinventés

Les deux textes de cette page s'inscrivent dans une série publiée jusqu'au début décembre, en marge de la commission Clair, sur la réforme du système de santé au Québec. Cette série est réalisée en collaboration avec le Conseil de la santé et du bien-être.

GYSLAINE DESROSIERS

Présidente, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec



L'évolution de la profession infirmière comme celle des autres professions de la santé repose sur un partenariat avec les médecins et ne se présente pas comme une revendication de statut ou de reconnaissance professionnelle. Il s'agit avant tout d'une recherche de solutions aux besoins du système de santé.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au Québec, les lois professionnelles ont joué un rôle de protection du public. Mais garantir la qualité des soins et la sécurité des malades ne signifie pas pour autant le *statu quo* dans l'organisation des soins ou dans la complémentarité professionnelle.

Au cours des cinq dernières années, tous les milieux de soins ont expérimenté de nouvelles façons de faire. En octobre 1997, nous avons répertorié plus de 600 initiatives infirmières de réorganisation des soins et services pour soutenir le virage ambulatoire. Des expériences-pilotes d'élargissement du rôle des infirmières ont également foisonné de toutes parts: triage à l'urgence, infirmière praticienne en néonatalogie intensive, Info-Santé CLSC, assistance chirurgicale, responsable de cliniques sans rendez-vous, etc. Toutefois, la rigidité de la réglementation n'a pas toujours facilité les choses et certaines de ces expériences s'avèrent, encore aujourd'hui, être de la pratique illégale de la médecine.

Tous les experts considèrent que nous entrons dans une décennie au cours de laquelle tous les processus de base des soins de santé seront redéfinis, réinventés. Ce sera une période d'expérimentation exigeant une grande flexibilité. La modernisation de la réglementation professionnelle pourrait contribuer à cette recherche de flexibilité en reconnaissant légalement de nouveaux rôles, en favorisant le partage de champs d'exercice ou encore en déréglant certaines activités professionnelles. Cela demanderait un grand courage politique. Il ne faut toutefois pas s'illusionner: l'impact se mesurerait non pas nécessairement sous l'angle de l'économie, mais plutôt en fonction d'une plus grande accessibilité aux soins et d'une meilleure qualité.

Des freins à la flexibilité

Des modifications à la réglementation professionnelle seraient sans effet si elles étaient prises isolément sans certaines conditions de succès. D'abord, la formation professionnelle est sous-financée et très lente à s'ajuster à l'évolution des pratiques. Il faudrait que les priorités du ministère de l'Éducation du Québec et des universités soient harmonisées avec celles du ministère de la Santé et des Services sociaux. De plus, le virage ambulatoire a démontré que le maillon faible dans un changement de politique d'organisation de services résidait dans l'insuffisance des budgets d'adaptation

des professionnels et de la main-d'œuvre en général.

L'autre frein à la recherche de flexibilité tient au problème structurel des enveloppes budgétaires étanches ou du financement par «silo». Plus clairement, chaque fois qu'on «enrichit» les responsabilités des infirmières avec des actes médicaux, leur enveloppe budgétaire se trouve davantage pressurée et celle des médecins, allégée. Ainsi, quand l'infirmière accepte le rôle de «première assistante» en chirurgie, l'argent antérieurement consacré à cette activité médicale reste à la RAMQ, et le budget des hôpitaux doit assumer cette nouvelle activité.

Un autre exemple est celui d'Info-Santé. Pour les administrateurs des CLSC, l'infirmière constitue une dépense, alors que la visite médicale ne relève pas de leur budget. Ainsi, les économies que peut générer Info-Santé en réduisant l'usage de services médicaux non nécessaires ne se matérialisent jamais.

Enfin, les règles négociées avec les syndicats devraient être compatibles avec les développements pro-

fessionnels souhaités. Par exemple, la rémunération à l'acte des médecins incite peu à la collaboration multidisciplinaire, et l'accès aux postes suivant la règle d'ancienneté freine l'essor de nouvelles fonctions qui requièrent des compétences professionnelles spécifiques.

Les développements scientifiques, technologiques et pharmacologiques forcent l'évolution des pratiques professionnelles, font éclater les modes traditionnels d'organisation des soins et, surtout, remettent en question la contribution spécifique de chaque profession. Les notions mêmes de bloc opératoire, de soins intensifs, de radiologie évoluent. Certaines unités d'hémodynamie ressemblent à une salle d'opération. Des salles d'urgence se transforment en soins intensifs. Des soins intensifs se disséminent dans l'hôpital. Des patients dialysés sont à domicile, d'autres ventilés mécaniquement se retrouvent tant à domicile qu'aux soins intensifs. Des grossesses à risques sont suivies à l'hôpital ou à la maison. Télésoin, télémédecine et télésurveillance rejoignent le

patient jusque dans son salon. Des tests diagnostics se vendent sur les tablettes des pharmacies.

Tous ces changements exigent une grande capacité d'adaptation des professionnels de la santé. Inévitablement, certaines tensions interprofessionnelles jaillissent et débouchent parfois sur des conflits allant jusqu'à l'arbitrage devant les tribunaux de droit commun.

L'ouverture du champ de la médecine

De manière générale, l'ouverture du champ de la médecine se présente comme un enjeu majeur. Seuls les médecins peuvent poser un diagnostic et prescrire une thérapie. Au fil de l'histoire, quelques rares professions ont réussi à faire une incursion dans ce monopole. Donner une opinion clinique, faire une évaluation physique, identifier un problème de santé sont là des activités diagnostiques qui, dans le cadre actuel de la loi, appartiennent aux médecins. Pourtant, la plupart des professionnels de la santé doivent procéder à une évaluation et établir un plan d'intervention; pensons au physiothérapeute, à l'orthophoniste, au psychologue, à l'infirmière, à la diététiste, etc. L'objet du débat est le suivant: peuvent-ils le faire seulement sur référence médicale?

Le vieux postulat sur lequel s'est échauffé tout le système de santé, à savoir les services médicalement requis, se fissure de toutes parts. Cette notion place le médecin comme seule voie d'accès et plaque tournante des services. La pression énorme en ce qui a trait aux besoins d'accessibilité à des soins et à des suivis de santé plaide en faveur d'une révision du cadre juridique pour permettre à des professionnels de la santé d'exercer en amont des médecins.

La profession infirmière n'échappe pas à cet archaïsme juridique. Une révision de la Loi sur les infirmières et infirmiers est nécessaire pour reconnaître les pratiques infirmières déjà exercées sur le terrain. Cette évolution de la profession infirmière comme celle des autres professions de la santé repose sur un partenariat avec les médecins et ne se présente pas comme une revendication de statut ou de reconnaissance professionnelle. Il s'agit avant tout d'une recherche de solutions aux besoins du système de santé.

Partout en Amérique du Nord, on demande des infirmières maîtrisant des soins complexes, en première ligne comme en soins tertiaires, capables de prendre des décisions rapides et de donner des traitements sans ordonnance individuelle, de façon autonome ou à partir de protocoles permanents. Les États-Unis ont introduit, il y a vingt ans, des rôles avant-gardistes: infirmière sage-femme, anesthésiste, clinicienne spécialisée, praticienne. Au Québec, où l'on traîne la patte, cette même tendance se confirme.

À l'autre bout du spectre, le champ d'exercice des infirmières fait l'objet de revendications importantes notamment de la part des infirmières auxiliaires. La présence de milliers de non-professionnels dans les services à domicile vient compliquer la recherche de solutions. L'augmentation d'une population vieillissante requérant des soins d'assistance de plus en plus lourds, tant en milieu de soins de longue durée qu'en maintien à domicile, exigera de trouver un nouvel équilibre au sein de l'équipe soignante.

Un préalable à la réforme

Un Code des professions renouvelé

GILLES DUSSAULT

Professeur titulaire au département d'administration de la santé de l'Université de Montréal

Les lois qui régissent l'exercice des professions dans le secteur de la santé ont pris leur forme actuelle en 1973 avec l'adoption du Code des professions et d'une vingtaine de lois connexes. Ces lois, qui définissent la répartition des tâches en santé, doivent maintenant être révisées si on veut qu'elles soutiennent les efforts de réorganisation du système de soins plutôt que de leur faire obstacle.

À l'origine, l'intention du législateur était de mettre en place un appareil régulateur pour assurer la «protection du public» par des mécanismes de surveillance et d'amélioration de la qualité de l'exercice ainsi que des procédures de discipline pour sanctionner les manquements aux normes professionnelles. Malgré leurs objectifs louables, les lois professionnelles ont eu des effets négatifs sur l'évolution du système de soins, notamment en figeant les frontières des champs d'exercice, à une époque de changement rapide et continu en matière de connaissances et de techniques, et aussi en ce qui a trait aux aspirations de la population.

L'exemple le plus flagrant est celui de la naissance — sans jeu de mots — douloureuse de la profession de sage-femme, qui a été retardée en bonne partie par une loi médicale qui incluait la pratique des accouchements dans la définition du champ «d'exercice exclusif» des membres de la Corporation des médecins. De même, l'inclusion, dans la même loi, d'un quasi-monopole de l'acte visant à

diagnostiquer les maladies a considérablement limité les interventions des infirmières, dont la formation s'est considérablement enrichie depuis 1973.

C'est ainsi que, jusqu'à récemment, la Corporation des médecins a pu s'opposer à ce que des infirmières soient responsables du triage à l'urgence, avec le droit de diriger des patients vers la radiologie ou d'autres services diagnostiques, une procédure susceptible d'accélérer le mouvement des patients.

La reconfiguration des services de santé des dix dernières années a principalement mis l'accent sur la (re)division du travail entre établissements. Les stratégies les plus utilisées ont été la fusion, le regroupement administratif et les ententes de partage de services. Depuis 1990, le nombre d'établissements autonomes est ainsi passé de 917 à 482 actuellement, ce qui constitue un changement radical dont on trouve difficilement l'équivalent ailleurs.

Si important soit-il, ce changement reste incomplet et insuffisant pour qu'on puisse parler d'une transformation du système de soins. Le plus difficile reste à faire, à savoir l'intégration des services, c'est-à-dire la mise en place de mécanismes de coordination qui garantissent aux usagers la cohérence et la continuité entre les divers services qu'ils utilisent (voir les autres textes de cette série). Cette prochaine étape sera difficile à réaliser parce qu'elle devra changer des façons de faire et de penser bien ancrées et parce qu'elle heur-

tera de nombreux intérêts.

Pour y parvenir, de nombreux changements sont requis. Parmi eux, il faut mettre au premier rang la réforme en profondeur des lois professionnelles qui, actuellement, ne facilitent pas des changements pourtant reconnus comme nécessaires, comme le recours accru au travail en équipe, une plus grande flexibilité dans la répartition des tâches, davantage de possibilités de substitution de personnel et une adaptation plus rapide aux changements techniques.

SANTÉ



pour une thérapie de choc

Pourquoi modifier le Code des professions?

Le Code des professions a comme première particularité de couvrir, en plus des professions de la santé, celles du droit, de l'administration, du génie et quelques autres. Pour le secteur de la santé, les conséquences de cela sont que les règles définies par le code ne sont pas toujours adaptées à ses exigences particulières. Également, tout changement à la loi doit satisfaire plus de 40 groupes professionnels différents, dont les intérêts ne coïncident que rarement, de sorte qu'un changement nécessaire en santé peut être empêché par des groupes qui se sentent menacés par le précédent établi en santé.

C'est ce qui s'est passé lorsque l'Office des professions, organisme responsable de l'application du code, a entrepris en 1996 une consultation autour d'une proposition qui remettait en question l'existence de «champs d'exercice

exclusif». Cette proposition contenait les germes d'une redéfinition de «qui peut faire quoi» avec pour conséquence des effets importants sur le volume, la qualité, l'accessibilité et le prix des services.

Un des effets recherchés était justement de faciliter le travail d'équipe en rendant les frontières des champs d'exercice moins étanches et plus flexibles, ce qui répond à un besoin dans un environnement où dominent les problèmes chroniques et les maladies dégénératives qui exigent l'intervention combinée de plusieurs types d'experts.

Malgré les réticences des 13 professions de la santé détenant un monopole d'exercice, le projet était potentiellement acceptable dans le secteur de la santé, d'autant plus qu'il était fortement de l'expérience de l'Ontario du début des années 90. C'est l'opposition venue des autres secteurs couverts par le Code des professions qui a finalement fait avorter le projet de révision, qui proposait de remplacer la notion de «champ d'exercice exclusif» par celle d'«acte réservé».

Il y a quelques mois, la ministre de la Justice, responsable de l'application du code, a lancé un nouveau processus de consultation, beaucoup plus modeste dans ses ambitions. L'une des questions soulevées à la discussion concerne le secteur de la santé et la nécessité de «permettre une utilisation souple des ressources, condition

d'efficacité et d'efficience dans l'organisation des soins». L'Office des professions reconnaît d'emblée que les lois actuelles ne sont plus adaptées au contexte mais la solution qu'il propose est de consulter les intéressés, d'identifier les problèmes et de suggérer des orientations! Si on peut tirer des leçons des consultations passées, il ne faut pas s'attendre à des changements très significatifs d'un tel processus.

Une réglementation spécifique

La tâche à accomplir aujourd'hui en santé est celle de l'adoption d'une réglementation professionnelle qui favorise la collaboration plutôt qu'une concurrence qui ne sert pas l'intérêt des consommateurs.

Il faut mettre au premier rang la réforme en profondeur des lois professionnelles qui, actuellement, ne facilitent pas des changements pourtant reconnus comme nécessaires

Concrètement, cela veut d'abord dire adopter une réglementation spécifique au secteur de la santé, en particulier en raison de la forte interdépendance des activités des nombreux professionnels qui produisent ce type de services. Cela signifie aussi de remettre en question la notion de «champ d'exercice exclusif» et de ne retenir que celle d'«acte réservé».

Des actes ne seraient réservés en exclusivité que lorsqu'on aurait démontré que la protection du public l'exige. Il

faudrait aussi prévoir un mécanisme de révision périodique des décisions de réserve pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des techniques. Ainsi,

les infirmières, du moins celles formées à l'université, pourraient être autorisées à jouer un rôle clinique compatible avec la compétence acquise. Cela s'appliquerait vraisemblablement à d'autres groupes, comme les hygiénistes dentaires ou les opticiens d'ordonnance, historiquement cantonnés à des activités réduites en rapport avec leurs capacités techniques. Les médecins pourraient également déléguer davantage de tâches et concentrer leurs activités au niveau des problèmes plus complexes; il faudrait toutefois remplacer la rémunération à l'acte par une modalité plus compatible avec la délégation.

Si les conséquences de la remise en cause des champs exclusifs est que le législateur ne juge pas opportun, parce que la protection du public ne le requiert pas, de réserver l'exercice de certains actes à des professionnels actuellement soumis à la surveillance d'un ordre professionnel, il devra tirer la conclusion de cette décision et leur retirer leur statut d'ordre reconnu. Cela suscitera de fortes réactions de leur part, mais il en va de la crédibilité des lois professionnelles, dont la seule justification est justement la protection du public.

Les ordres qui perdront leur statut pourront toujours se transformer en associations professionnelles et créer des mécanismes de garantie de la qualité des services de leurs membres, ce qui ne manquera pas de leur attirer la confiance des consommateurs. Les ordres professionnels ne se prêteront pas volontiers à une révision radicale des lois qui gouvernent leurs activités, ce qui est légitime. Il importe donc que le débat sur ces changements se fasse dans la plus grande transparence.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Ballargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commun); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurlbut, Dominique Lariève, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Michelle Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bedard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Jacques Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrère, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



McDONALD'S

SUIVE DE LA PAGE 1

M. Marchand, sans préciser s'il avait l'intention d'en appeler de la décision du commissaire du travail.

A la fin du mois d'août, M. Marchand avait contesté la requête en accréditation syndicale déposée par la CSN, alléguant entre autres que la seule unité pour la négociation d'une convention collective est celle qui regrouperait ses quatre restaurants.

Dans sa décision, le commissaire Denis a toutefois rejeté la prétention de M. Marchand, tout comme il a conclu que l'embauche de 24 personnes, le 2 août, la journée du dépôt de la requête en accréditation, n'était qu'*«un stratagème pour gonfler indûment le nombre de salariés et priver ainsi le requérant de son caractère représentatif»*.

Il n'y a pas si longtemps, le seul restaurant McDonald's syndiqué en Amérique du Nord se trouvait à Squamish, une petite ville située à quelques dizaines de kilomètres de Vancouver, en Colombie-Britannique. Mais ce restaurant n'est plus syndiqué. Récemment, les employés de l'établissement ont renoncé à être syndiqués.

En mars 1999, ils avaient pourtant fait un pas important vers la signature d'un premier contrat de travail. Mais avant la signature, un groupe d'employés a réclamé la tenue d'un deuxième vote. Le résultat a démontré qu'il y avait une nouvelle majorité qui n'est plus en faveur du syndicat.

Le 2 mars 1998, une soixantaine d'employés d'un restaurant McDonald's à Saint-Hubert (sur la rive sud de Montréal) avaient également obtenu leur certificat d'accréditation syndicale, avec la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), mais deux semaines après la fermeture de l'établissement... Pour justifier leur décision, les propriétaires avaient invoqué que le restaurant n'était pas rentable.

Il y a deux ans, la tentative de syndiquer le restaurant du Plateau Mont-Royal avait aussi défrayé la manchette. Près de 15 mois après avoir déposé une requête en accréditation syndicale, et à la suite d'un roulement du personnel, le tenue d'un second vote avait montré que les employés ne voulaient plus se syndiquer.

Contrairement à l'Amérique du Nord, il y a de nombreux restaurants McDonald's qui sont syndiqués en Europe, entre autres dans les pays scandinaves, en Allemagne, en Irlande et en France. Selon le vice-président de la CSN, Roger Valois, des employés d'un restaurant McDonald's à Moscou, en Russie, tenteraient de se syndiquer. Au dire de M. Valois, ils éprouveraient beaucoup de difficultés.

EN BREF

Deux scénarios pour la langue ?

Alma (PC) — Un éventuel Québec souverain pourrait avoir une politique linguistique plus ouverte sur le bilinguisme que celle d'un Québec demeurant au sein du Canada, estime le président des États généraux sur la langue, Gerald Larose. Il envisage donc d'analyser les deux possibilités. *«Mon intérêt serait de faire les deux scénarios, c'est-à-dire de voir ce que voudrait dire une politique linguistique dans le cadre de la souveraineté et ce que veut dire une politique linguistique dans le cadre du fédéralisme»*, a déclaré M. Larose, en entrevue, à l'issue de deux jours des États généraux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, un château fort souverainiste au Québec. Le président des États généraux a insisté pour préciser qu'il parlait en son nom et que l'idée de présenter deux scénarios n'avait pas encore été approuvée par les dix autres commissaires membres des États généraux. *«Mais, pour ma propre gouverne, c'est un exercice que je vais vouloir faire. On a intérêt à mettre sur la table plusieurs scénarios»*, a déclaré M. Larose, rappelant qu'au Québec la population est divisée également entre les deux thèses de l'indépendance du Québec et du maintien du Québec au sein du Canada. Dans un Québec souverain, la politique linguistique serait *«plus ouverte aux autres langues»*, croit M. Larose.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Autre enquête de la GRC dans Shawinigan

PRESSE CANADIENNE

Shawinigan — Le dossier des enquêtes policières effectuées dans la circonscription du premier ministre Jean Chrétien refait surface, à quelques jours des élections fédérales.

Le substitut du procureur de la Couronne en poste à Shawinigan devrait décider, d'ici quelques semaines, si des accusations criminelles seront portées contre deux dirigeants du groupe Forces, Mario Pénin et Paul Lemire. La GRC a terminé son travail d'enquête et a remis son rapport au procureur, M. Jacques Mercier, il y a trois semaines.

La GRC aurait inclus à son rapport une recommandation de porter des accusations contre les deux

hommes. Mario Pénin était, jusqu'en mars dernier, directeur général du Groupe Forces, tandis que Paul Lemire agissait comme vice-président Finances au sein du conseil d'administration.

Les deux hommes se retrouvent déjà coaccusés de vol et de fraude dans le dossier de l'Institut canadien du tourisme et du commerce électronique (CITEC). Ils pourraient donc, d'ici peu, faire l'objet de nouvelles accusations, pour des motifs semblables, mais dans un tout autre dossier.

Dans le cas du Groupe Forces, en effet, l'enquête de la GRC aurait permis de constater que des opérations douteuses ont été effectuées, notamment par le biais d'un compte secret. Des cartes de crédit corporatives auraient été utili-

sées de façon abusive, et des comptes de dépenses personnelles seraient démesurément élevés. On estimerait en fait à près de 300 000 \$ le montant de la fraude dont aurait été victime le gouvernement fédéral. Les deux hommes ont récemment plaidé non coupables à une accusation similaire dans le dossier de CITEC.

L'enquête de la GRC dans le dossier du Groupe Forces avait été amorcée en juillet 1999, soit bien avant que ne s'enclenche celle concernant CITEC.

Cette nouvelle enquête est la cinquième à être menée dans la circonscription de Saint-Maurice, après les affaires de CITEC, de Placeteco, de Confections Saint-Elie et des activités de lobbying de René Fugère.

POUSSIÈRES

Enquête Sondagem - Le Devoir - CKAC

Méthode

■ Ce sondage a été réalisé par Sondagem inc. pour le journal Le Devoir et CKAC.

■ Pour cette étude, 912 entrevues téléphoniques ont été complétées auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte du Québec.

■ L'échantillon probabiliste a été stratifié selon les 17 régions administratives du Québec. Il fut tiré aléatoirement par ordinateur des listes de numéros de téléphone résidentiels par la méthode du hasard systématique. À partir de 1578 numéros de téléphone valides, 912 entrevues ont été complétées permettant d'obtenir un taux de réponse de 57,8 %.

■ Toutes les entrevues ont été réalisées à partir de Montréal du 17 au 23 novembre 2000. En retenant un seuil de confiance de 95 %, la marge d'erreur statistique maximale d'un tel sondage est estimée à plus ou moins 3,3 %, dans 19 cas sur 20.

Pour obtenir le sondage...

En vertu de la loi électorale, toute personne peut obtenir un exemplaire de ce sondage en nous faisant parvenir sa demande, par courrier, au 2050, de Bleury, Montréal, H3A 3M9. Cette demande doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un mandat-poste au montant de 25 \$.

Les questions du sondage

1. À votre avis, la tenue d'élections fédérales cet automne était-elle justifiée?

Oui — 35,9
Non — 58,8
Pas de réponse — 5,4

2. Personnellement, est-ce que cette campagne électorale vous a intéressé beaucoup, assez, peu ou pas du tout?

Beaucoup — 8,1
Assez — 17,3
Peu — 40,0
Pas du tout — 34,6
Pas de réponse — 0,1

3. À votre avis, quel chef politique a fait la meilleure performance tout au long de la campagne électorale?

Jean Chrétien — 21,9
Stockwell Day — 10,0
Gilles Duceppe — 19,8
Joe Clark — 16,5
Alexa McDonough — 2,3
Pas de réponse — 29,4

4. Si Paul Martin était le chef du Parti libéral au lieu de Jean Chrétien, pensez-vous que les libéraux auraient au Québec plus de sièges que le Bloc québécois?

Oui — 56,5
Non — 32,1
Pas de réponse — 11,5

5. Est-ce qu'il vous apparaît possible que le Bloc québécois remporte plus de sièges que l'Alliance ca-

nadienne et devienne, comme en 1993, l'opposition officielle à la Chambre des communes?

Oui — 55,6
Non — 36,4
Pas de réponse — 8,1

6. Personnellement, souhaitez-vous que le prochain gouvernement du Canada soit un gouvernement majoritaire ou minoritaire?

Majoritaire — 61,5
Minoritaire — 35,4
Pas de réponse — 3,2

7. Présentement, diriez-vous que vous êtes suffisamment informé pour voter le lundi 27 novembre?

Oui — 68,3
Non — 31,3
Pas de réponse — 0,4

8. Allez-vous voter le 27 novembre?

Oui — 94,3
Non — 4,6
Pas inscrit / pas de réponse — 1,1

9. S'il y avait des élections fédérales aujourd'hui, pour quel parti politique voteriez-vous?

Le P. libéral du Canada — 30,7
Le Bloc québécois — 33,9
Le Parti conservateur — 4,2
Le N. Parti démocratique — 2,7
L'Alliance canadienne — 7,7
Autre parti — 1,6
Ne voterait pas / annulerait / ne sait pas / pas de réponse — 19,2

teraient un plus grand nombre de sièges. Ce n'est là qu'un indicateur de plus que la question du leadership au sein du Parti libéral est loin d'être réglée.

■ 46,5 % des gens de langue maternelle anglaise estiment que la tenue des élections fédérales était justifiée, contre 35,9 % chez les francophones.

MARDI

pour nous de le présenter en «wet suits!»

Certes, la télévision ne permet pas d'aller au fond des choses, mais François Rocher, professeur de science politique à l'université Carleton, refuse de blâmer les médias pour la superficialité de la campagne. *«Les autobus et les avions sont aussi bondés de médias écrits qui auraient, eux, plus de place pour aller en profondeur. Mais pour cela, encore faudrait-il que les politiciens aient quelque chose à dire, ce qui ne semble pas être le cas.»*

Le problème, à son avis, vient plutôt de ce que la classe politique prend les électeurs pour des idiots, ou à peu près. *«Les politiciens croient que les citoyens ne sont pas très intelligents et qu'ils ne saisissent qu'un message simplifié à l'extrême. Je crois à l'inverse que l'électeur est beaucoup plus subtil qu'on ne le pense et intéressé à de bons débats. N'est-il pas plus éduqué que jamais?»*

Le fait que notre système politique à la britannique mise tout sur le premier ministre n'aide pas non plus. *«Les gens voient bien que leurs députés sont coincés dans la discipline de parti et que les députés qu'ils élisent ne sont souvent que des bœuf-oui-oui!»*

Jacques Beauchemin, professeur de sociologie à l'UQAM, explique pour sa part l'apathie des électeurs par le fait qu'ils comprennent mieux que jamais le petit jeu des politiciens dans toute sa splendide superficialité.

SCIENTIFIQUES

immunitaire. Si le thymus se développe mal, cela compromet probablement la réponse immunitaire et la capacité à combattre l'infection.

Le Dr Haydon avait également noté une augmentation très sensible du poids de l'utérus, une diminution du poids des ovaires et une prolifération de tissu mammaire dans les pis prépubères des génisses. Une étude européenne rapportait quant à elle que les bouvillons (jeunes mâles castrés) auxquels on administrait des implants de Revalor-S, une hormone similaire, souffraient d'une réduction sensible du poids du thymus et de prostatites hypertrophiées. *«Une autre expression pour décrire ce phénomène serait "puberté précoce". [...] Cela n'est pas normal et est inattendu chez de très jeunes veaux.»*

Ni le Dr Haydon ni ses supérieurs immédiats n'ont voulu recommander l'homologation de la drogue. Cependant, *«le ministère a passé outre et ce produit est maintenant sur le marché canadien»*, a déploré le Dr Haydon.

«On nous a dit que les hormones dans le bœuf ne posent pas de problème, qu'elles ne comportent aucun effet, a expliqué le Dr Chopra au comité. Or même les États-Unis reconnaissent maintenant que l'estradiol est cancérigène. C'est l'hormone contenue dans le Revalor-H. C'est la même hormone qui figure dans les autres produits administrés au bœuf. C'était le problème sur lequel nous nous penchions, et on nous a dit: "N'en parle pas. Ce n'est pas scientifique. Les Européens ne sont

pas scientifiques.» On nous a réduits au silence.»

À la suite de cet épisode, le Dr Shiv Chopra et ses collègues se sont plaints au président de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, Steve Hindle. Après s'être fait refuser une rencontre avec le ministre de la Santé, Allan Rock, M. Hindle a écrit directement au premier ministre Jean Chrétien en décembre 1997. *«Nos membres sont pressés par la direction d'ignorer les standards de rigueur professionnelle de leur pratique qui, ce faisant, créent des risques inacceptables et inutiles dans le processus d'homologation des médicaments, écrivait M. Hindle. Ce n'est qu'une demande inconsciente qui ne bénéficie qu'aux compagnies pharmaceutiques qui ne veulent que récolter des profits à court terme.»* Le président réclamait entre autres *«le lancement immédiat d'une enquête sur le fonctionnement de Santé Canada.»*

La réponse est venue d'Allan Rock en janvier 1998. *«Les débats scientifiques sur ces sujets sont attendus et encouragés»*, écrivait le ministre en citant le débat sur les hormones de croissance lors duquel Santé Canada avait accueilli l'avis *«de deux comités d'experts externes, un sur la santé animale, l'autre sur la santé humaine.»* *«Le département ne mettra pas en jeu la santé et la sécurité des Canadiens, concluait Allan Rock. A ce moment-ci, je ne vois aucune raison de mener une enquête publique sur la Division de l'innocuité pour les humains.»*